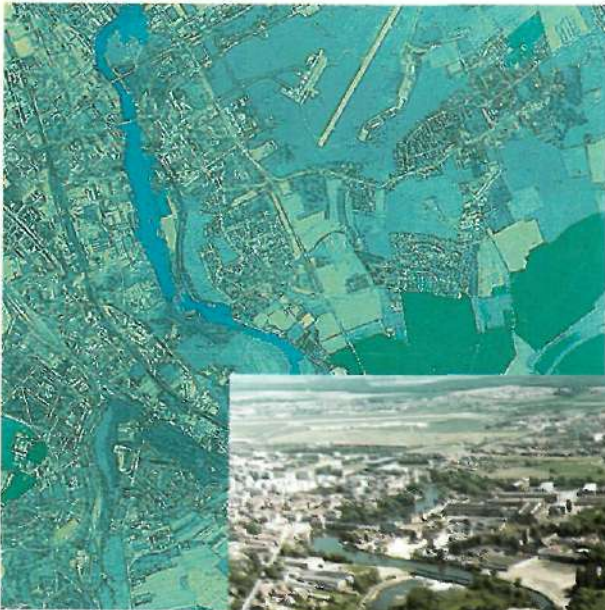


# Bilan d'intervention

---

1991 • 1995



# SOMMAIRE

## **RAPPEL DES OBJECTIFS D'ACTION**

## **BILAN DES ACTIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT**

- 5 LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
- 18 LA REQUALIFICATION DES SECTEURS EN CONVERSION ET LA REVITALISATION DES ESPACES RURAUX
- 25 LA PRESERVATION DU PATRIMOINE LORRAIN
- 27 LA VALORISATION DES COMPETENCES ET DE L'EXPERIENCE DE L'ETABLISSEMENT

## **BILAN DES MODES D'INTERVENTION**

- 30 ACTION FONCIERE PRINCIPALE
- 38 ACTION EN PRESTATION DE SERVICES

## **BILAN FINANCIER**

- 41 BUDGET PRINCIPAL
- 45 BUDGETS ANNEXES

# RAPPEL DES OBJECTIFS D'ACTION

4

Ce document retrace le bilan des activités de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine (E.P.M.L.) au cours du cinquième programme pluriannuel qui couvre les années 1991 à 1995.

Le champ d'action et les compétences de l'organisme, redéfinis par le décret modificatif de 1987, lui permettaient de développer de nouveaux domaines d'intervention et de répondre au niveau régional, en tant qu'outil foncier, à toute démarche de maîtrise et de valorisation des espaces.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 12 décembre 1990, précisait donc les objectifs et les orientations de l'action à mener dans les années 1991 à 1995, s'articulant principalement autour des quatre axes suivants :

- L'Etablissement Public devait contribuer au développement régional en soutenant les opérations d'aménagement urbain ou suburbain, en assurant le renouvellement de l'offre en terrains d'accueil pour les activités économiques, en aidant à la réalisation d'équipements d'infrastructure et de superstructure ainsi que de zones de loisirs et de détente.

- L'E.P.M.L. devait également participer à la requalification d'ensemble des secteurs en conversion, préalable indispensable au lancement d'une nouvelle dynamique de croissance et à la revitalisation des zones rurales en déprise.

- L'organisme avait, pour troisième objectif, son implication dans les actions de préservation et de mise en valeur des espaces naturels d'intérêt écologique régional et du patrimoine architectural local.

- Le quatrième axe d'intervention était la promotion des compétences et de l'expérience de l'Etablissement.

Ces objectifs ont, dans leur ensemble, été atteints. L'E.P.M.L., tout en poursuivant l'activité foncière traditionnelle au service du développement urbain et économique, a pu amorcer de nouvelles actions, élargir le champ de ses interventions conduites avec de nombreux partenaires et s'adapter aux nouveaux enjeux du territoire régional.

A partir de l'exécution de ce programme, un constat principal peut être fait, quant à la croissance et la diversification des activités de l'organisme, allant du foncier aux actions de requalification de sites dégradés et à la maîtrise d'ouvrage d'aménagement,

# BILAN DES ACTIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT

## LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Comme le prévoyait le cinquième programme quinquennal, l'E.P.M.L. a contribué, par des actions foncières diversifiées et adaptées, au développement global de la région, favorisant, de manière significative, l'aménagement des villes et le redéploiement économique, plus ponctuellement, le renforcement des infrastructures et les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

### DEVELOPPEMENT URBAIN ET QUALITE DE LA VILLE

Face aux enjeux que représente le devenir des territoires urbains, les collectivités s'attachent aux objectifs prioritaires que sont la restructuration des villes, le logement des personnes les plus démunies, l'insertion économique et sociale des habitants des quartiers défavorisés. La loi du 13 juillet 1991 dite "Loi d'Orientation pour la Ville" mettait d'ailleurs l'accent sur une répartition équilibrée de l'habitat entre la ville et les quartiers.

Dans un tel contexte, l'E.P.M.L. s'est efforcé,

locales en faveur du développement des villes et de contribuer à la réalisation de projets répondant aux orientations nouvelles des politiques urbaines.

Les interventions foncières de l'E.P.M.L. se sont regroupées autour des objectifs suivants : actions en milieu urbain existant, aménagement de nouvelles urbanisations, développement des services et des équipements publics.

#### *Actions en milieu urbain existant*

Selon le souhait des collectivités locales soucieuses de la restauration ou de la réhabilitation de leurs quartiers anciens, l'E.P.M.L. a continué à apporter son concours à la mise en oeuvre d'opérations immobilières en centre-ville dans des cadres conventionnels spécifiques, adoptés depuis une quinzaine d'années, entre les collectivités et l'Etablissement.

Depuis 1991, des crédits d'un montant de 32 696 000 F ont été affectés à cette politique conventionnelle pour des actions essentiellement à Nancy, Montigny-lès-Metz, Toul, Jarville,

En dehors de ce cadre contractuel type, l'action de l'E.P.M.L. dans l'accompagnement foncier d'opérations urbaines des grandes agglomérations a été poursuivie à Nancy, notamment dans le cadre du projet de quartier "Charles III", de l'aménagement du secteur de la rue du Crosne, du quartier de la Faculté de Pharmacie et à Metz, principalement pour la restructuration des îlots Turmel et de la Visitation.



**Ilot Turmel à Metz.**

A signaler également des opportunités concernant des ensembles immobiliers en centre-ville dont la maîtrise, compte tenu de leur emplacement, se révélait intéressante pour les municipalités : rue Victor, rue Mon Désert, rue des Cristalleries à Nancy, dans les secteurs du Sablon nord et du Pontiffroy à Metz.

L'Etablissement a contribué à la réalisation d'autres aménagements urbains, par voie de restructuration ou de rénovation, dans des villes moyennes, notamment à Jarville-la-Malgrange, Pulnoy, Saint-Max, Briey, Sainte-Marie-aux-Chênes, Thionville.

On peut estimer à 53 951 000 F, pour l'ensemble du cinquième programme, les crédits réservés à ces opérations dans l'aire fiscalisée.

L'Etablissement est également sollicité à titre

Forbach concernant la maîtrise d'un ensemble d'immeubles affecté par le projet de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) "Espace Ville Haute".

Associé au District, pour conduire sa politique foncière au niveau de l'agglomération nancéienne dans le cadre de conventions particulières, l'organisme a par ailleurs achevé l'action engagée, dès 1988 pour une période de cinq ans, au titre du troisième Programme d'Action Foncière. Des acquisitions ont été réalisées en vue du projet de restructuration du quartier Stanislas - Meurthe et dans les périmètres d'intervention du faubourg des Trois Maisons à Nancy et du secteur des Savlons à Malzéville.

Le bilan que l'on peut tirer de ce programme concerne, pour le compte du District, l'acquisition de près de 4 ha pour une enveloppe financière de 16 430 000 F, en sus des opérations foncières effectuées en direct par l'Etablissement Public à hauteur de 11 234 000 F pour la maîtrise de plus de 3 ha.

Cette opération se poursuit, depuis 1993, au travers d'un quatrième programme quinquennal financé, à part égale, par chaque partenaire dans la limite d'un montant de 20 000 000 F. Les actions sont axées sur des acquisitions complémentaires dans les secteurs Meurthe canal, Faubourg des III Maisons à Nancy et un développement en amont de Nancy portant sur les plaines de Meurthe à Art-sur-Meurthe, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy et à l'est, sur les plaines rive droite d'Essey-lès-Nancy, Pulnoy et Saulxures-lès-Nancy.



Fin 1995, les interventions prises en compte par le District portent sur une dépense de 3 446 000 F pour une superficie de 1,2 ha. De son côté, l'E.P.M.L. a consommé 4 014 000 F de crédits, devenant propriétaire de 7,4 ha de terrain.

### **Aménagement de nouvelles urbanisations**

La réhabilitation du tissu ancien ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins, la réalisation d'un habitat neuf individuel ou semi-collectif reste toujours une nécessité pour les communes. Dans cette optique et selon le souhait des collectivités territoriales, l'E.P.M.L. a contribué à des actions développées sous forme de :

- lotissement communal à Lay-Saint-Christophe,
- programmes d'urbanisation comprenant des logements ainsi que des équipements publics à Pagny-sur-Moselle, Serémange-Erzange,
- logements collectifs à usage locatif à Talange, Chaligny, Custines,
- zones d'habitation à Rehon, Maxéville, Laxou, Woippy,
- Z.A.C. à Jarville-la-Malgrange et Essey-lès-Nancy.

Des acquisitions d'opportunités ont également été réalisées par la voie du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.). L'E.P.M.L. s'est vu déléguer ce droit, dans un cadre conventionnel, par différentes communes : Saulxures-lès-Nancy, Pulnoy, Neuves-Maisons, Talange, Arnaville, Courcelles-sur-Nied, Dornot, Chesny.

L'ensemble des acquisitions de cette nature représente pour l'Etablissement Public un coût de 20 480 000 F, de 1991 à 1995.

### **Développement des services et équipements publics**

L'E.P.M.L., par son rôle d'opérateur foncier, a pu favoriser des actions que les communes ont été amenées à conduire dans le domaine des équipements et services publics, atout d'une politique d'amélioration de la qualité de la vie urbaine.

Au cours du programme, les dépenses pour ce type d'activité dans l'aire de pleine compétence, s'établissent à un montant de 68 100 000 F.

Des interventions ont été effectuées à la demande de collectivités qui ont pris bien sûr un engagement de rachat. On peut citer à ce titre :

- la maîtrise d'ensembles immobiliers destinés à l'accueil des services techniques des villes de Jamy et Ludres, l'aménagement de salles de réunions pour des associations communales à Vandoeuvre, des équipements publics à Plappeville,
- à Nancy, l'extension de l'activité de la maternité régionale et des locaux du Centre Hospitalier Régional (C.H.R.) ainsi que l'acquisition d'une emprise libérée par la vente de l'hôpital militaire Sédillot et affectée à la réalisation d'un gymnase municipal, d'un immeuble rue Lyautey dans le cadre du plan de restructuration et de modernisation des locaux de la ville, d'un ensemble immobilier dit "Monastère de la Cure d'Air" pour un projet de développement de structures sociales,



- l'extension de cimetières à Pulnoy, Laxou, l'achat de terrains pour la construction d'une nouvelle gendarmerie à Pagny-sur-Moselle, de locaux en centre-ville à Lunéville et Houdemont, en vue de leur réhabilitation en parking.



*Parc de la Cure d'Air à Nancy.*

Par ailleurs et conformément à l'objectif fixé par le programme pluriannuel, l'E.P.M.L. a amorcé, par son rôle d'opérateur foncier, l'accompagnement d'une politique d'aide à l'action sociale des collectivités.

Une première expérience a été mise en oeuvre en Meurthe-et-Moselle pour favoriser l'accueil et l'insertion de personnes défavorisées qui font l'objet de programmes nationaux de solidarité. Une convention-cadre élaborée, pour une période de cinq ans, avec l'association "Accueil et Réinsertion Sociale" (A.R.S.), agréée par l'Etat, détermine les modalités d'intervention de l'E.P.M.L. pour la réalisation des objectifs sociaux de l'A.R.S., en accord avec les communes qui souhaitent la création de logements adaptés.

L'action de l'Etablissement Public a pour but d'aider les communes liées à cette association par le préfinancement des acquisitions d'immeubles que celles-ci sont amenées à réaliser. Une convention spécifique à chaque dossier est mise au point par les trois parties (collectivités, A.R.S.,

commune sur une période maximale de dix ans. Les modalités d'utilisation des ensembles immobiliers acquis sont définies conjointement par l'A.R.S., le Conseil Général, la Préfecture et les collectivités concernées.

C'est ainsi qu'une convention d'application a été passée, en février 1994, avec la commune de Custines. Un montage d'opération doit être expérimenté en Moselle avec un organisme de même nature.

Des démarches ont aussi été engagées avec les organismes d'Habitation à Loyer Modéré (H.L.M.) pour l'acquisition d'immeubles destinés à la réalisation de logements pour les plus démunis, visant à leur offrir un habitat réhabilité à un niveau de loyer compatible avec leurs ressources. Les modalités d'intervention de l'organisme doivent encore être affinées, aussi aucun montage de cette nature n'a été régularisé.

L'E.P.M.L. s'est en outre associé à l'action des collectivités visant à améliorer l'accueil des Gens du Voyage. Un dispositif conventionnel a été signé, en 1991, avec le District de l'Agglomération Nancéienne (D.A.N), souhaitant organiser une dizaine d'aires de stationnement, à l'intérieur de l'agglomération, afin d'assurer la maîtrise des terrains concernés. Un premier projet a été réalisé sur la commune de Pulnoy.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Dans les contextes de mutation et de redéploiement que connaissait la Lorraine, la politique foncière menée par l'E.P.M.L. depuis sa création a permis d'alimenter largement l'offre de terrains destinés à faciliter l'implantation des activités industrielles, artisanales et tertiaires dans l'aire métropolitaine.

Le programme 1991-1995 prévoyait de poursuivre l'action en faveur du développement économique à divers niveaux : traitement des zones existantes, développement de nouvelles zones d'activités, reconstitution de réserves d'avenir, réalisation d'opérations de niveau régional en maîtrise d'ouvrage.

### **Traitement des zones existantes**

L'E.P.M.L. a peu été sollicité pour intervenir dans le cadre de la valorisation de projets de

pouvant cependant faciliter la commercialisation de certains sites.

La première expérience de l'organisme dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de son intervention sur les anciennes carrières Solvay. Ce site qui constitue une réserve foncière primordiale pour le devenir de l'agglomération nancéienne a fait l'objet d'un schéma d'aménagement global, mis en oeuvre progressivement. Des travaux de préparation de la partie sud ont notamment été réalisés en vue d'une urbanisation future, en étroite collaboration avec les autres partenaires de l'indivision, villes de Nancy, Maxéville, D.A.N., avec l'assistance notamment de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne (A.D.U.A.N.) : opérations de préverdissement, de terrassement et de plantations.

Plus récemment, l'E.P.M.L. a été mandaté par le Syndicat mixte pour la réalisation de la zone d'activités de Gondreville - Fontenoy, pour mettre en oeuvre un ensemble d'actions préparatoires à l'aménagement d'une grande plate-forme susceptible d'accueillir une activité industrielle de taille importante, favorisant ainsi la promotion économique du secteur concerné.

En tant que propriétaire de la majeure partie des terrains concernés, au titre de réserves foncières, l'Etablissement Public libère le site de toutes contraintes pour le rendre rapidement promotionnel (relevés topographiques, sondages géotechniques, travaux de reconnaissances archéologiques...). De plus, il procède aux acquisitions complémentaires nécessaires à la desserte de la zone.



*Anciennes Carrières Solvay Partie Sud.*

## **Développement de nouvelles zones d'activités**

A ce titre, l'E.P.M.L. a poursuivi ou achevé son intervention sur plusieurs opérations amorcées au cours des dernières années du précédent programme. C'est le cas pour :

- l'extension ouest du technopôle Metz 2000 accueillant des activités tertiaires et des équipements d'enseignement supérieur,
- le technoparc de Terville, la zone d'activités "La Petite Woëvre" à Metz Borny,
- les Z.A.C. de Metzange Büchel à Thionville, de la Sapinière à Laxou, du Saule Gaillard à Frouard, de Fléville Sud,
- la zone de services "La Feltière" à Fameck.

Conformément aux besoins et à la volonté des communes de développer de nouvelles zones d'activités diversifiées, l'E.P.M.L. a pu maîtriser différents sites. On peut retenir à cet égard :

- la Z.A.C. d'activités contiguë à l'aéroport Metz-Nancy Lorraine, les Z.A.C. Euromoselle sur le territoire de Fèves, Semécourt et Norroy-le-Veneur, de l'Espace Cormontaigne à vocation tertiaire et artisanale à Thionville et Yutz, accueillant notamment un département d'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) et la plate-forme laser, les futures Z.A.C. "Belle Fontaine" à Marly à vocation commerciale et artisanale et du Fort à Champigneulle,
- des zones d'activités à Champigneulle, Marly, Metz, Saint-Max, Essey - Pulnoy,
- la future plate-forme logistique multimodale du Nord de Nancy à Champigneulle,



*Zone "la Feltière" à Fameck.*



- une zone industrielle sur les bords de Metz et Coincy à l'est de l'actipôle.
- une zone artisanale à Talange, une opération immobilière en faveur d'activités artisanales à Nancy.
- une zone mixte d'habitation et d'activités à Mondelange.

L'E.P.M.L. est également intervenu pour une reprise de terrains sis à l'intérieur de la zone industrielle Toul - Croix de Metz, remis sur le marché pour faciliter une redynamisation du secteur.

Pour l'ensemble du programme, le coût d'intervention en faveur des activités s'établit à 104 263 000 F dans l'aire métropolitaine.



**Parc logistique multimodal de Nancy .**

L'E.P.M.L. a parallèlement mené des actions ponctuelles, en prestation de services, répondant à la demande de collectivités essentiellement des Vosges et de la Meuse. Il a ainsi agi pour le compte des communes de :

- Verdun dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. d'activités de Verdun sud,
- Etain pour une zone d'accueil des entreprises,

- Saint-Dié en vue de la création d'une réserve foncière industrielle sur la zone Hellieule 4, pour la maîtrise d'un site libéré par une imprimerie qui se déplace compte tenu de la croissance de son activité,
- et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) du pays de Senones pour la zone industrielle de la Pépinière sur la commune de Moyenmoutier.



**Zone d'activités de Verdun Sud.**

Ces opérations ont entraîné des dépenses, comptabilisées dans le cadre de budgets annexes, portant globalement sur un montant de 10 287 000 F.

Aujourd'hui, il est sollicité pour intervenir sur l'opération d'aménagement d'une zone d'activités en bordure de la Route Nationale 4 sur le territoire de Void-Vacon en Meuse.

### **Reconstitution de réserves d'avenir**

Un constat de carence en matière de grandes réserves foncières à vocation industrielle en Lorraine a été fait par les partenaires du développement économique régional et les pouvoirs publics. La reconstitution de plates-formes importantes, anticipant des demandes spécifiques

A partir de ce constat, l'Etat a décidé d'engager une politique de réserves foncières, pour le moyen et le long terme, sur un nombre limité de grandes plates-formes localisées dans le département des Vosges, en vue de l'accueil de projets industriels d'intérêt régional, à l'image du programme de mise en réserve de terrains engagé dans les années 1970 dans trois secteurs essentiels pour l'aménagement de la Métropole Lorraine : Semécourt, Toul et Gondreville.

C'est en janvier 1993 qu'il a confié à l'E.P.M.L., à titre de prestataire de services, la mission d'acquisition, de gestion et de rétrocession des terrains nécessaires, en liaison avec les collectivités locales, futurs maîtres d'ouvrage. Deux projets pris en charge sur des crédits du Fonds d'Industrialisation de la Lorraine, à hauteur de 10 000 000 F, ont été retenus sur des sites dans la vallée de la Moyenne Moselle, à Nomexy et Charmes.

A ce titre, deux conventions spécifiques sont intervenues entre l'E.P.M.L. et les maîtres d'ouvrage des futures Z.A.C., le Syndicat intercommunal d'Epinal - Nomexy et la commune de Nomexy d'une part, le District de la Moyenne Moselle et la commune de Charmes d'autre part, l'organisme étant rémunéré pour sa mission d'opérateur foncier.

La maîtrise foncière de l'opération de Nomexy, déclarée d'utilité publique le 15 octobre 1993, a été assurée totalement en milieu d'année 1994. Une superficie de 58 ha environ a été achetée pour un coût de 3 060 000 F, permettant la réalisation par le

maître d'ouvrage de la Z.A.C. des travaux de viabilisation et de préparation des plates-formes. Une grande partie des terrains a été acquise à l'amiable, la procédure judiciaire ayant été engagée à l'encontre de 28 propriétaires.

En ce qui concerne le mandat confié par le District de la Moyenne Moselle et la commune de Charmes, l'E.P.M.L. a démarré les négociations foncières en vue de la maîtrise du site de 70 ha environ. A cet effet, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) est en cours. Une convention de mise en réserve de terrains susceptibles de faciliter la réinstallation d'agriculteurs dans le cadre de ce projet a par ailleurs été passée avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Lorraine (S.A.F.E.R.L.). Les premières dépenses affectées à cette opération, s'établissent à 13 000 F.

En outre, l'E.P.M.L. a été sollicité dans son périmètre de pleine compétence pour constituer des réserves foncières, non directement associées à un projet d'aménagement précis, correspondant à la volonté de collectivités de taille moyenne et petite.

On peut citer les acquisitions menées pour le compte des villes de Metz, Essey-lès-Nancy, Pont-à-Mousson, Lunéville, Toul, des communes de Dombasle-sur-Meurthe, Jury, Magny, Mairy-Mainville, et pour le compte du D.A.N. à l'intérieur de la Z.A.C. d'Essey - Pulnoy, ce qui a mobilisé des crédits à concurrence de 20 415 000 F.



## **Réalisation d'opérations de niveau régional en maîtrise d'ouvrage**

C'est dans le cadre d'une compétence nouvelle que lui confère le décret modificatif de 1987 que l'E.P.M.L. a été autorisé par l'Etat à exercer la maîtrise d'ouvrage de deux opérations importantes par leur ampleur et les enjeux d'aménagement du territoire qu'elles représentent, dans des bassins en conversion : le Parc International d'Activités (P.I.A.) du pôle européen des trois frontières, sur le secteur de Longwy et le Parc d'Activités de Nancy - Pompey.

### **P.I.A. des trois frontières**

Le Pôle européen de développement (P.E.D.) des trois frontières est un projet transfrontalier au sein de la commission des Communautés Européennes dont l'objet est de mettre en place une nouvelle dynamique de développement économique et social pour la création d'emplois en réponse à la crise de l'activité sidérurgique qui a frappé ces régions. Cette opération comporte plusieurs volets dont le principal est la réalisation d'un Parc International d'Activités de 500 hectares au point de rencontre des agglomérations de Pétange au Grand Duché de Luxembourg, d'Athus en Belgique et de Longwy en France.

12

Dès 1986, dans le cadre de la politique régionale des friches industrielles, l'E.P.M.L. a engagé l'acquisition et la mise en valeur du site. Un arrêté interministériel du 10 février 1988 lui confiait la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la partie française du P.I.A. qui est menée dans le cadre d'une procédure de Z.A.C.. La Z.A.C. d'une surface de 280 ha, créée le 12 décembre 1988, a été approuvée le 6 juillet 1989 par arrêté préfectoral.

La première phase d'aménagement, terminée à la fin de l'année 1992, correspondait

à l'achèvement de la mission confiée à l'E.P.M.L. par la convention passée avec l'Etat le 8 mars 1988. L'action menée qui a permis la maîtrise foncière totale du périmètre de Z.A.C. ainsi que l'équipement de plus de 110 ha, peut se résumer ainsi :

- requalification du site avec démolition des anciens vestiges industriels et verdissement par plantations diverses,
- réalisation des infrastructures primaires et secondaires permettant de viabiliser les plates-formes et de les desservir mais également de rétablir les communications entre les agglomérations du secteur, jusque là séparées par les usines. Ce volet comprend la construction des voies publiques (voie de vallée constituant une première liaison longitudinale jusqu'en Belgique et au Luxembourg, barreau sud établissant la liaison transversale Longlaville - Mont-Saint-Martin, voie d'accès à la Maison du P.E.D.), des réseaux divers (distribution électrique et de gaz, adduction d'eau potable, génie civil de télécommunication et télédistribution),
- participation à la création d'une station d'épuration dans un cadre intercommunal,
- constitution de 90 ha de plates-formes industrielles et commerciales de dimensions diverses avec notamment la plate-forme Parc Central dont 35 ha acquis par la société américaine Allied Signal, qui a implanté une usine de production de fibres polyester à haute ténacité et la plate-forme Belgique Sud Est de 10,5 ha, achetée par la société coréenne Daewoo Orion qui y a construit une usine de fabrication de tubes de télévision,
- aménagement d'anciennes halles industrielles conservées pour l'accueil d'entreprises,
- réhabilitation de bâtiments de belle architecture, intéressants pour la mise en oeuvre du projet "Service aux entreprises" : les grands bureaux qui abritent le Collège européen de technologie, l'hôtel Saint-Martin



utilisé pour la restauration d'entreprise, l'ancienne infirmerie devenue Maison du P.E.D., le bâtiment annexe des grands bureaux qui accueille un centre pour la formation professionnelle des adultes et le magasin franc.

Le bilan global de la première tranche d'aménagement de la Z.A.C. s'établit à 315 000 000 F environ. Il faut noter que sur ce montant, qui comprend les coûts de traitement des friches pour 58 400 000 F, de réalisation des infrastructures primaires pour 30 000 000 F, de travaux sur bâtiments pour 26 200 000 F, la part d'aménagement de Z.A.C. proprement dite ne s'élève qu'à 200 000 000 F (cf. annexe 1).

Les opérations complémentaires, réalisées hors du bilan de la Z.A.C., pour l'action "Service aux entreprises", mais dont la maîtrise d'ouvrage a également été confiée à l'E.P.M.L. par l'Etat, s'établissent à un montant de 53 860 000 F environ.

Le financement de l'opération a été assuré par des participations européennes et des subventions de l'Etat, de la Région lorraine et du Département de Meurthe-et-Moselle.

L'aménagement du P.I.A. a été poursuivi par la mise en œuvre d'une seconde tranche de Z.A.C., confiée à l'E.P.M.L. dans le cadre d'un avenant à la convention de maîtrise

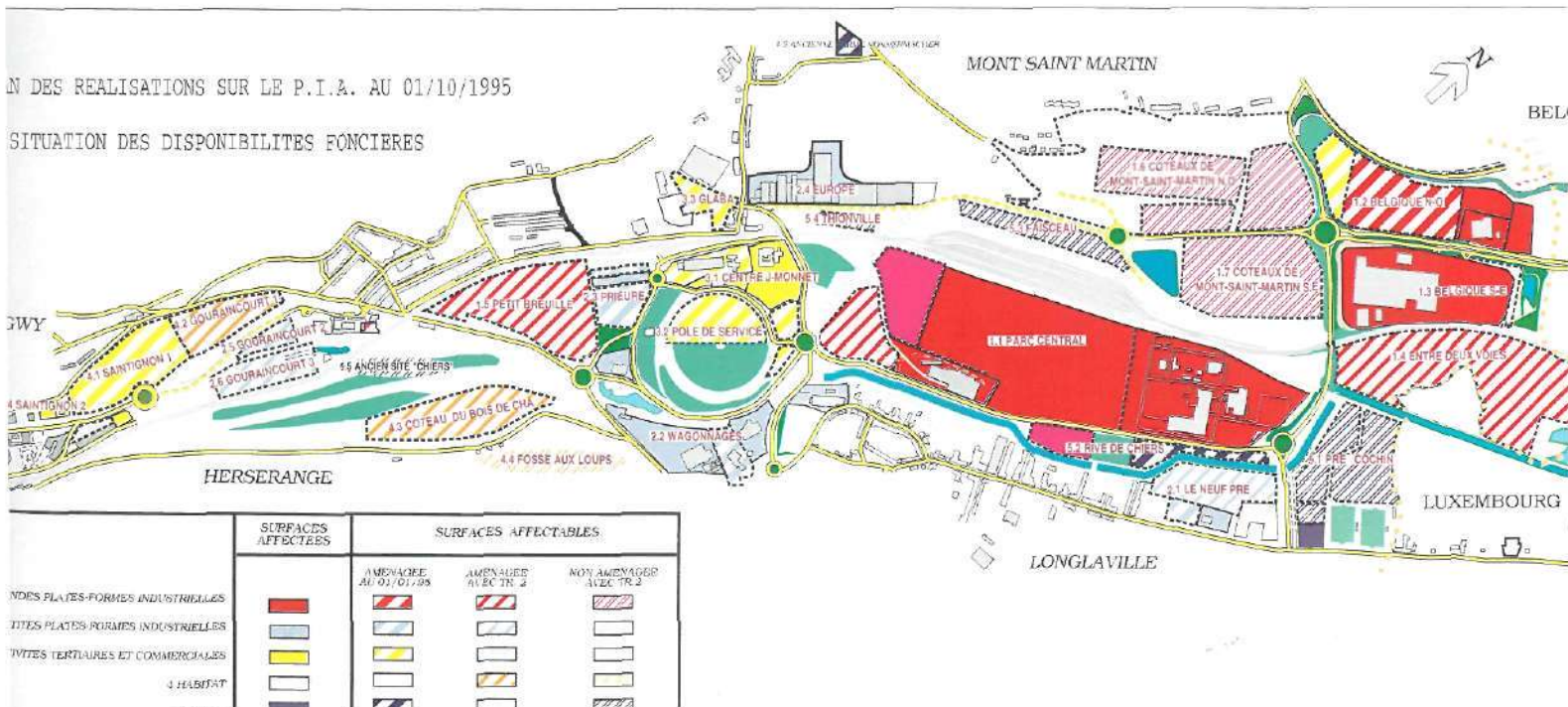
d'ouvrage passée avec l'Etat, signé le 1er mars 1993 par le Préfet de région. Il prévoit la réalisation de 50 ha de plates-formes commercialisables supplémentaires.

Les principales opérations ont porté sur le développement des infrastructures, des actions de dépollution sur les secteurs du Glaba, des Wagnonages et de nettoyage des bords de Chiers, des travaux de viabilisation de plates-formes qui ont permis une nouvelle installation industrielle, la société ANAF France sur 9 ha, la construction du centre de tri postal de Longwy, l'engagement d'une étude hydraulique de la Chiers.

Fin 1995, 75 ha de parcelles et plates-formes aménagées sont affectés, 16,50 ha sont encore disponibles, 25 ha correspondent aux emprises des équipements et voies publics.

Le budget prévisionnel de la seconde tranche, initialement établi à 135 000 000 F, a été ramené à un montant de 100 000 000 F pour s'adapter aux participations publiques mises en place.

Au 31 décembre 1995, une dépense globale de 41 682 000 F est à constater, le total de crédits encaissés correspondant à 46 706 000 F de participations publiques, recettes de commercialisation et gestion.



De plus, au cours de l'année 1994, l'E.P.M.L. s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage d'une nouvelle opération considérée comme frange urbaine du P.I.A., la restructuration du quartier de la gare à Mont-Saint-Martin, qui bénéficie d'un financement spécifique de 6 000 000 F du Fonds Européen de Développement Régional. Elle porte essentiellement sur le prolongement du barreau sud au delà de l'avenue de la gare et la construction d'une passerelle pour piétons au-dessus des voies ferrées reliant cette avenue au centre Jean Monnet du P.I.A..

Les actions menées concernent des démolitions préliminaires, la réalisation d'études et le lancement de travaux pour 1 574 000 F.

### Parc d'Activités de Nancy-Pompey

Le Parc d'Activités de Nancy-Pompey s'inscrit dans le cadre du programme de reconversion économique du bassin de Pompey, engagé par les pouvoirs publics pour faire face à la crise provoquée par l'arrêt définitif de l'activité des aciéries de Pompey. La mise en oeuvre du projet sur les anciennes plates-formes sidérurgiques vient compléter les zones industrielles déjà réalisées dans le cadre de cette démarche, Z.A.C. de Pré-à-Varois, Z.A.C. de Pompey Industries. Elle fait également suite à d'importantes actions de requalification paysagère et de réhabilitation des sites, entreprises au titre de la politique régionale de résorption des friches industrielles.

L'importance et la spécificité de cette opération qui nécessitera la création d'une liaison directe entre l'autoroute A31 et la ville de Pompey, a justifié que l'Etat en confie la maîtrise d'ouvrage à l'E.P.M.L. par un arrêté

interministériel du 25 juin 1991. Cette intervention s'exerce conformément aux termes de la convention passée entre l'Etat et l'E.P.M.L. le 19 mai 1992.

Dans le cadre d'une procédure de Z.A.C. mise en place depuis le 26 avril 1994, l'Etablissement a pour mission de procéder à l'équipement et à la commercialisation de trois plates-formes anciennement sidérurgiques d'une surface de 80 ha et de créer les nouvelles infrastructures de desserte permettant de désenclaver le site (voies de desserte, ouvrages de franchissement de la Moselle, de la Meurthe et de la voie ferrée).

Ce programme d'aménagement n'est pas réalisé en régie, il a été confié, par convention de mandat du 23 juin 1992, à la Société Lorraine d'Economie Mixte d'Aménagement Urbain (SOLOREM). Il s'appuie sur un budget de 130 200 000 F, financé par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et les cinq communes du bassin à hauteur de 41 600 000 F.

L'engagement de l'opération s'est traduit par les phases d'études et de procédures préalables, puis la saisine du Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier de réalisation de Z.A.C.. Les procédures relatives à la réalisation des ouvrages d'art, à savoir dossiers d'enquête d'utilité publique, d'enquête parcellaire, d'enquête au titre de la loi sur l'eau, devraient aboutir prochainement.

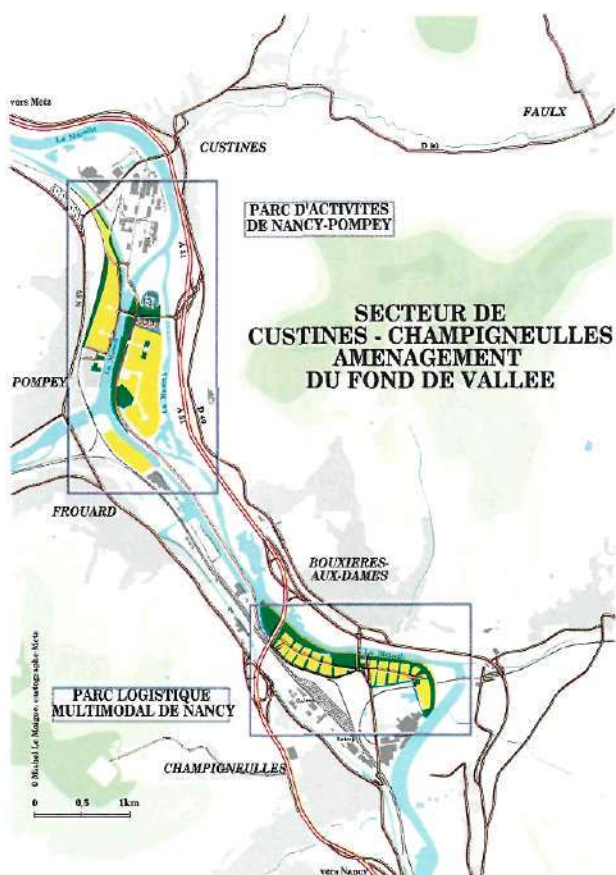
Les études principales nécessaires à la mise en oeuvre de l'opération (études techniques, d'urbanisme, avant-projets des viabilités et des deux ponts sur la Meurthe et la Moselle) étant achevées, une phase plus opérationnelle s'est engagée en 1995, concrétisant la mise en oeuvre du parc d'activités, avec



l'engagement des premiers travaux de viabilités (voie desservant le site de Ban-la-Dame et aménagement de l'espace central et de l'ancien centre de recherche) ainsi que des démarches de promotion du site et de commercialisation des terrains viabilisés.

Le montant des dépenses réalisées fin 1995 s'élève à 14 300 000 F pour un total de 12 100 000 F de recettes perçues.

L'investissement public dans ce secteur est complété au sud par l'aménagement du fond de vallée sur le site de Champigneulle. Ce projet comprend la création d'un parc à vocation logistique et ses opérations connexes, à savoir le calibrage hydraulique de la Meurthe et le remblaiement de l'emprise de la future plate-forme. Ces travaux sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme logistique multimodale de Nancy nord associant le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et les cinq communes du bassin.



Le 5 novembre 1992, le Syndicat mixte a délégué à l'E.P.M.L., par conventions de mandat, la mise en œuvre du recalibrage de la Meurthe sur la section au droit du port de Frouard ainsi que le remblaiement du site de la future plate-forme logistique de Nancy nord sur les territoires de Bouxieres-aux-Dames,

La première opération, d'un coût global de 19 000 000 F, est financée par des crédits départementaux, nationaux et européens. Déclarée d'utilité publique le 28 avril 1993, elle s'achèvera fin 1995. Dans ce cadre, l'E.P.M.L. a effectué les acquisitions foncières complémentaires sur les territoires de Bouxieres-aux-Dames et Frouard et les travaux de recalibrage du lit de la Meurthe.

En ce qui concerne les travaux correspondant au remblaiement de la plate-forme, engagés fin 1992, ils s'échelonnent jusqu'en 1996, l'opération étant couverte par des crédits publics à hauteur de 15 500 000 F (Etat, Conseil Général, collectivités territoriales).

Une plate-forme de 17 ha a été placée totalement hors d'eau depuis fin 1994, permettant l'engagement de la viabilisation et de la commercialisation de la plate-forme. Le remblaiement du reste du site sera assuré progressivement. Une somme de 8 080 000 F a été payée au titre de ces aménagements.

## CREATION D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Dans la lignée de ses actions passées, l'E.P.M.L. était disposé, en fonction des demandes, à mettre au service des collectivités publiques ses compétences en matière foncière en faveur du développement d'équipements de niveau métropolitain ou régional, telles des infrastructures de transports et d'enseignement.

### *Infrastructures de transports*

Conformément à la mission que la Région lorraine lui avait confiée le 7 octobre 1986, l'E.P.M.L. a assuré la maîtrise foncière du complexe aéroportuaire Metz-Nancy Lorraine, les opérations de compensation agricole, de remembrement partiel et de rétrocession des emprises excédentaires. L'action de l'organisme s'est poursuivie dans le cadre d'un mandat en date du 22 juin 1992 relatif aux acquisitions foncières affectées par les équipements et ouvrages complémentaires à l'aéroport, au suivi du remembrement sectoriel et aux travaux connexes liés au dossier : voiries d'accès, exutoires, rampes d'approche. Elle a été menée en association avec la S.A.F.E.R.L.

Une dépense globale de 24 820 000 F

a été effectuée sur les crédits régionaux pour l'acquisition d'une surface de 322 ha. L'emprise utile pour la construction de l'aéroport, soit 240 ha environ, a été cédée, à titre gratuit, au profit de la Région, le solde des terrains ayant fait l'objet de reventes à la S.A.F.E.R.L. et à la commune de Solgne.



**Aéroport Metz Nancy Lorraine.**

Par ailleurs, le cinquième programme pluriannuel évoquait la possibilité d'une intervention de l'E.P.M.L. dans le cadre des opérations foncières liées à la réalisation du futur Train à Grande Vitesse (T.G.V.) Est. Il était prêt, en association avec la S.A.F.E.R.L., à se mettre à la disposition de l'Etat pour anticiper les problèmes fonciers liés à l'implantation d'une nouvelle gare T.G.V. lorraine. A ce jour, il n'a pas été sollicité pour la gestion de cette opération.

D'autres interventions demandées par des collectivités ont été conduites pour mener des acquisitions en vue d'aménagements routiers à Metz, Neuves-Maisons, Heillecourt, Gondreville, de la réalisation de voiries notamment dans l'agglomération nancéienne. Des crédits de 5 048 000 F ont été mobilisés pour ces opérations au titre de l'action principale.

### **Équipements d'enseignement**

Face à l'insuffisance des équipements d'enseignement constatée au niveau régional (lycées, universités, instituts, écoles), l'E.P.M.L. dans son programme pluriannuel avait prévu de s'impliquer en matière foncière pour soutenir le développement de l'enseignement secondaire et supérieur.

Dans cette optique, la Région lorraine souhaitant accroître ses capacités d'accueil dans les universités, a demandé que l'E.P.M.L. soit associé à l'action menée dans le cadre du plan "Université 2000". L'organisme est donc intervenu pour accompagner la Région dans la mise en oeuvre de ce type de politique, apportant une aide sur le plan de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de nouvelles résidences d'étudiants retenues par le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.).

Une première convention a été mise au point avec le C.R.O.U.S. dans le cadre de la réalisation d'une opération sur le technopole de Metz 2000, sur la base d'un rachat du terrain représentant l'assiette foncière du projet, moyennant un étalement de la charge financière sur 20 ans.



**Ancienne caserne Bridoux à Metz.**

Un second projet a été mis en oeuvre sur le technopole de Metz, la résidence de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, selon les principes du montage initial retenu. L'intervention de l'organisme avait été envisagée pour la création de deux autres opérations qui ont en fait été traitées directement par les collectivités, à Longwy et Maxéville.

En outre, l'E.P.M.L. a apporté son concours à la ville de Metz pour s'assurer la maîtrise foncière du site de la caserne Bridoux, situé à mi-chemin entre le Saulcy et le Technopole, en vue de faciliter le redéploiement de l'Université.

Il est également intervenu, pour un relais foncier, dans des opérations nancéiennes de développement de grandes écoles. Il s'agit de l'achat de l'ancien séminaire de Renémont à Jarville-la-Malgrange, pour accueillir un centre de formation continue de l'Institut National Polytechnique de Lorraine (I.N.P.L.) et de l'implantation de l'École Nationale d'Application des Cadres Territoriaux, dans un immeuble situé boulevard d'Austrasie à Nancy.

On constate que les dépenses affectées à ces actions s'élèvent à un montant de 7 819 000 F.

## **AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DE LOISIRS**

Ayant largement utilisé lors de précédents programmes la technique de l'acquisition indivise avec les collectivités territoriales dans le cadre d'aménagement d'espaces verts ouverts au public et d'équipements de loisirs, l'E.P.M.L. n'a pas poursuivi le développement de ce mode d'action. L'intérêt fondamental de tels montages était de soulager l'investissement réalisé par les communes d'une partie du foncier.

Au cours du programme, le montant des dépenses affectées aux opérations d'indivision par voie contractuelle se situe à 3 158 000 F, contre 15 030 000 F et 11 537 000 F pour les deux programmes antérieurs, le coût de cession aux collectivités de leur part de 70 % s'établissant à 6 456 000 F. Il s'agit de quelques actions pour le compte de communes rurales mais la plus significative concerne la réalisation d'un golf public sur le territoire de Pulnoy.

Par contre, l'organisme a continué à mettre à disposition des collectivités demanderesse ses compétences pour des acquisitions en faveur des loisirs comme l'aménagement de la zone de loisirs du plateau de Malzéville, la réalisation d'un complexe sportif à Champigneulle, d'un terrain de motocross à Frouard, d'un parcours piétonnier à Pulnoy, pour des équipements sportifs complémentaires et des activités de loisirs à Tomblaine et Maizières-lès-Metz. Les dépenses réalisées à ce titre s'établissent à 2 781 000 F.

Il a par ailleurs été sollicité par le Syndicat mixte du plan d'eau de Saint-Rémy, pour procéder à la maîtrise d'un ensemble de terrains affecté par l'aménagement d'un plan d'eau, entre les deux pôles urbains que constituent Metz et Thionville. Un périmètre de Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) dont la gestion sera confiée à l'E.P.M.L. est en cours de création sur cette zone de gravières en fin d'exploitation, implantée sur les bords communaux d'Argancy, de Woippy, Maizières-lès-Metz et La Maxe, afin d'assurer la protection du site à vocation de base nautique et de loisirs.

L'action foncière conduite par l'E.P.M.L., depuis 1987, pour le compte du Syndicat mixte, maître d'ouvrage de l'aménagement touristique des lacs de Pierre Percée et de La Plaine, s'est achevée avec la concrétisation de la dernière opération de vente des terrains au Syndicat en fin d'année 1991. Près de 55 ha ont été achetés par l'E.P.M.L. aux abords des lacs.

L'organisme a agi aussi, comme simple opérateur technique, au profit du Syndicat mixte à vocation touristique des trois frontières, dans le cadre d'un projet d'aménagement en cheminement touristique à vocation pédestre, cycliste et équestre, des berges de la Moselle entre Thionville et Apach.



Chemin touristique des berges de Metz à Malzéville



## **LA REQUALIFICATION DES SECTEURS EN CONVERSION ET LA REVITALISATION DES ESPACES RURAUX**

**L**e Conseil Régional affichait dans le cadre de son deuxième contrat de plan 1989-1993, sa volonté de soutenir le redéveloppement des zones touchées par les reconversions industrielles et rurales à travers différents programmes d'aménagement du territoire. Dans ce contexte, l'E.P.M.L., s'inspirant des expériences générées par l'action de retraitement des friches industrielles, se devait de prolonger ses interventions afin d'aider les bassins lorrains en crise à réussir leur conversion économique, urbaine et sociale.

La politique menée au cours de ce programme quinquennal peut être rattachée à quatre axes principaux :

- prolongement de la politique de traitement des friches industrielles,
- engagement de nouvelles actions pour la requalification des espaces délaissés,
- intervention sur les cités ouvrières, soutien au développement de l'espace rural.

### **PROLONGEMENT DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES**

#### ***Bilan de l'action menée au titre du 2<sup>e</sup> contrat de plan***

La politique de traitement des friches industrielles de Lorraine, lancée en 1986 par l'Etat et la Région avec la participation de l'E.P.M.L. et le concours financier de la Commission Economique Européenne (C.E.E.), s'est achevée en 1993, pour sa phase initiale, avec le deuxième contrat de plan Etat/Région. Ses objectifs ont pour la plupart été atteints : requalification d'ensemble des espaces industriels abandonnés, en leur redonnant une qualité paysagère et en les préparant à de nouveaux usages, réduisant les contraintes dans la mesure du possible.

Cette politique s'appuyait sur des montages financiers associant quatre partenaires : l'Etat, le Conseil Régional, la C.E.E. et l'E.P.M.L. pour les actions dans son aire finalisée. Ce dernier

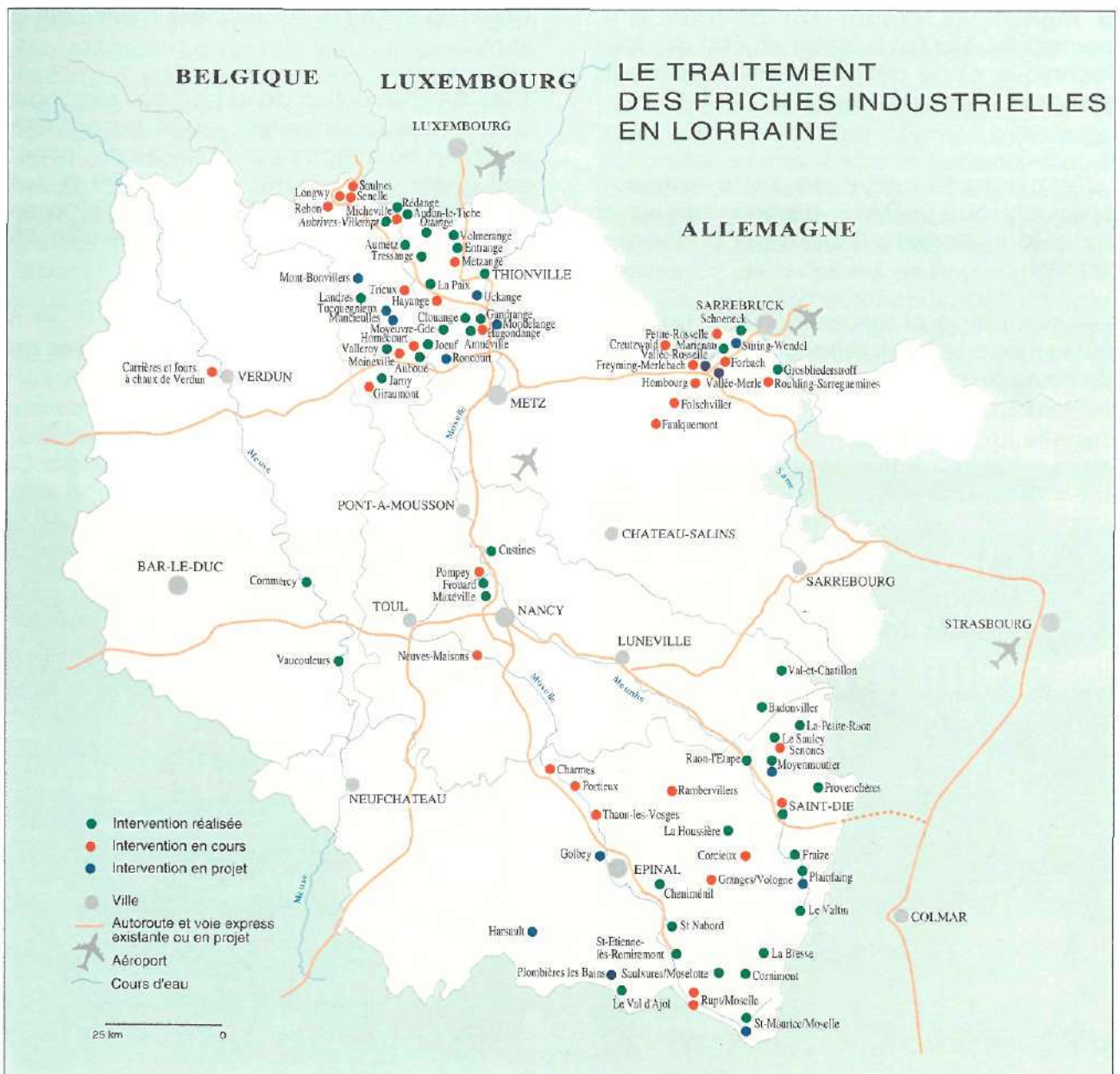
**Politique de traitement des friches industrielles :  
financement mis en place de 1986 à 1993**

INTITULÉ	ETAT	REGION	E.P.M.L.	C.E.E.	TOTAL
Bassin sidérurgique	81,7	60	70	158,1	369,8
Site de Longwy	30	5*	-	23,4	58,4**
Site d'Hagondange	13,2	7,5	7,5	20	48,2
Bassin houiller	32,5	27,5	-	19,5	79,5
Bassin textile-Meuse	16,5	11	-	21,2	48,7
<b>TOTAL</b>	<b>173,9</b>	<b>111</b>	<b>77,5</b>	<b>242,2</b>	<b>604,6</b>

En millions de Francs.

\* 2,5 MF Région, 2,5 MF Département de Meurthe-et-Moselle.

\*\* L'investissement réalisé sur le site de Longwy au titre du traitement des friches est réintégré dans le bilan de la première tranche d'aménagement du P.I.A. précédemment commenté.



Le bilan des actions entreprises montre que 56 sites ont été maîtrisés, représentant une surface de 2 668 ha, à savoir :

- 2 018 ha sur 38 sites dans le bassin sidérurgique,
- 625 ha sur 8 sites dans le bassin houiller,
- 25 ha sur 10 sites dans le bassin textile et la Meuse. (cf. annexe 2)

Par ailleurs, 42 ha ont été acquis directement par les collectivités.

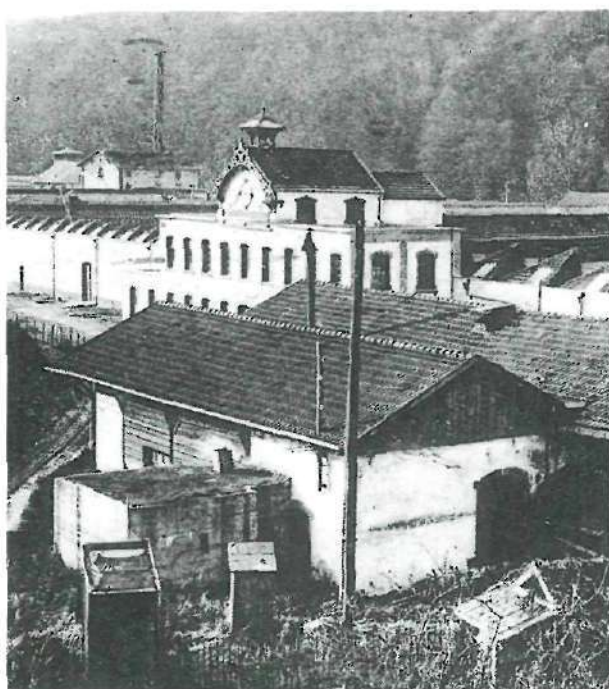
Ces opérations ont été menées en étroite concertation entre l'E.P.M.L. et les collectivités locales dans le cadre de conventions ou de protocoles d'accord, suscitant, sur certains secteurs, la création de structures intercommunales.

Parallèlement à la maîtrise foncière assurée essentiellement par l'Etablissement, ce dernier a mené des études sur chaque site, permettant à la fois d'établir un état des lieux technique et de définir les aménagements préparant l'avenir des terrains.

20

C'est dans le cadre de cette réflexion préalable que l'E.P.M.L. a conduit plusieurs types d'intervention adaptés à chaque situation :

- les démolitions et terrassements qui ont pour but la mise à zéro des terrains et la constitution de nouvelles plates-formes constructibles,



**Val-et-Châtillon.**

- le paysagement qui crée un environnement nouveau (reverdissement, préfiguration des schémas d'aménagement futur),

- les réhabilitations qui permettent, par des travaux de clos et de couvert, d'assurer la reconversion de bâtiments présentant des qualités architecturales ou des capacités techniques les rendant aptes à être réutilisés,

- les désenclavements routiers qui contribuent au redéveloppement de certains sites en améliorant leur accessibilité.

Après requalification, les opérations de redéveloppement et d'aménagement relèvent de la compétence des communes ou d'investisseurs.

Les nouveaux usages conférés à ces terrains sont diversifiés. La vocation économique reste une tendance dominante, on note cependant un développement significatif des zones accueillant des activités de loisirs et des équipements socio-culturels. La vocation urbaine est plus marginale. Une part non négligeable des surfaces sont considérées comme réserves foncières, surtout dans le bassin sidérurgique ou destinées à retourner à la nature.

Suite à l'intervention de la politique régionale des friches industrielles, 1 078 ha ont été revendus ou affectés par baux à long terme, soit à des collectivités locales, soit à des investisseurs privés dont 813 ha dans le bassin sidérurgique, 240 ha dans le bassin houiller, 25 ha dans le bassin textile et la Meuse.

Aujourd'hui, 12 procédures de Z.A.C. et 6 procédures de lotissements ont été mises en oeuvre sur d'anciennes friches.



Au fil des opérations, l'E.P.M.L. et ses partenaires techniques se sont trouvés confrontés à des problèmes très particuliers, tels la constructibilité de sols encombrés, la contamination des sites, la plantation sur sols stériles. En apportant des solutions, ils ont été amenés à développer de nouvelles compétences, voire de nouvelles techniques.

Le bilan de ce programme d'action témoigne de l'importance du travail réalisé pour faire disparaître les friches industrielles du paysage lorrain et montre qu'une prolongation des efforts publics apparaît indispensable pour mener à bien le traitement des projets en cours, anticiper sur les restructurations à venir et élargir le champ des interventions à des secteurs proches ou sur les cités ouvrières.

### **Politique de traitement des espaces dégradés - 3<sup>e</sup> contrat de plan**

Le principe d'un prolongement de la politique régionale des friches industrielles adapté à ces nouveaux enjeux, a été intégré dans le cadre du troisième contrat de plan Etat/Région. La problématique de requalification des espaces dans les bassins industriels en crise doit prendre en compte à la fois la perspective de nouvelles restructurations dans les secteurs économiques traditionnels et la nécessité d'un traitement plus global des agglomérations intégrant les friches industrielles et leur environnement urbain.

Le 30 décembre 1994, l'Etat, la Région et l'E.P.M.L. se sont associés conventionnellement pour la mise en oeuvre de la politique de traitement des espaces dégradés sur la période 1994-1998, ce dernier continuant à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations. Ce programme concerne la poursuite du traitement des sites en cours de requalification et des nouvelles friches dans les bassins sidérurgique, ferrifère, houiller et textile ainsi que le développement des actions sur les espaces dégradés, les territoires en conversion et les cités ouvrières.

Les participations financières sont définies sur la durée du contrat de plan, l'Etat et la Région contribuant à hauteur de 88 500 000 F chacun et l'E.P.M.L. apportant 30 000 000 F pour les opérations localisées dans son aire de prélèvement fiscal.

Le bilan d'action prévisionnel retient, au total, le traitement de plus de 2 500 ha sur 44 sites dégradés :

- 625 ha sur 21 sites de friches et autres espaces dégradés et 680 ha sur 4 territoires en conversion à fort enjeu en métropole lorraine,
- 340 ha sur 16 sites de friches et autres espaces dégradés et 900 ha sur 3 territoires en conversion à fort enjeu hors métropole lorraine.

S'y ajoute une quinzaine d'opérations de requalification de cités ouvrières sur l'ensemble du territoire lorrain.

Les opérations engagées concernent :

- le lancement d'études et de travaux sur des sites de friches : La Paix, Lorfonté à Uckange, Folschviller, Saulnes, Roncourt, Europipe - Cabirol à Belleville, vallées de la Moulaine d'Hussigny à Rehon, de la Moselle d'Uckange à Thionville, de l'Orne de Valleroy à Joeuf, du Merle à Freyming Merlebach, de la Rosselle de Freyming à Petite Rosselle, crassier d'Homécourt, DMC à Saint-Nabord, Hussigny-Godbrange, Herserange, Haucourt-Moulaine, Portieux,
- ainsi que la prise en charge d'études-diagnostic sur différentes cités ouvrières : Uckange, Rombas, Moyeuve-Grande, Audun-le-Tiche, Knutange, Fontoy, Villerupt, Hayange, Auboué, Landres-Piennes, Charmes, Bruyères.

On peut constater, au 31 décembre 1995, une dépense globale de 16 870 000 F affectée au traitement des espaces dégradés.



Une part des moyens réservés à cette politique est consacrée à la prise en compte de sites industriels abandonnés dans les deux métropoles régionales de Nancy et Metz, considérée comme prioritaire au regard des enjeux urbains de ces agglomérations.

Deux montages conventionnels spécifiques ont été mis en place dans le cadre du programme de traitement des friches urbaines sur les agglomérations nancéienne et messine. L'un avec la ville de Nancy et le D.A.N., l'autre avec la ville de Metz concernant la mise en oeuvre d'actions sur une période de cinq ans, financées à hauteur de 15 000 000 F sur les crédits de la politique des espaces dégradés, à concurrence de 7 500 000 F pour chaque agglomération. Cette démarche vient appuyer les participations financières que les collectivités engageront pour le traitement de sites urbains dégradés, à savoir 7 500 000 F pour le D.A.N. et la Ville de Nancy et 7 500 000 F également pour la Ville de Metz.

Des programmes prévisionnels d'intervention visant la remise en état de terrains abandonnés en centre-ville ont été élaborés sur les deux agglomérations : suivi d'études, appropriation foncière le cas échéant, mise en oeuvre de travaux (démolition, remodelage, résorption des risques de pollution, paysagement), cession éventuelle.



L'E.P.M.L. a entamé son action en ce domaine sur des friches du territoire nancéen pour une dépense de 2 335 000 F et sur des sites messins pour un montant de 365 000 F.

## **ENGAGEMENT D' ACTIONS NOUVELLES POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES DELAISSES**

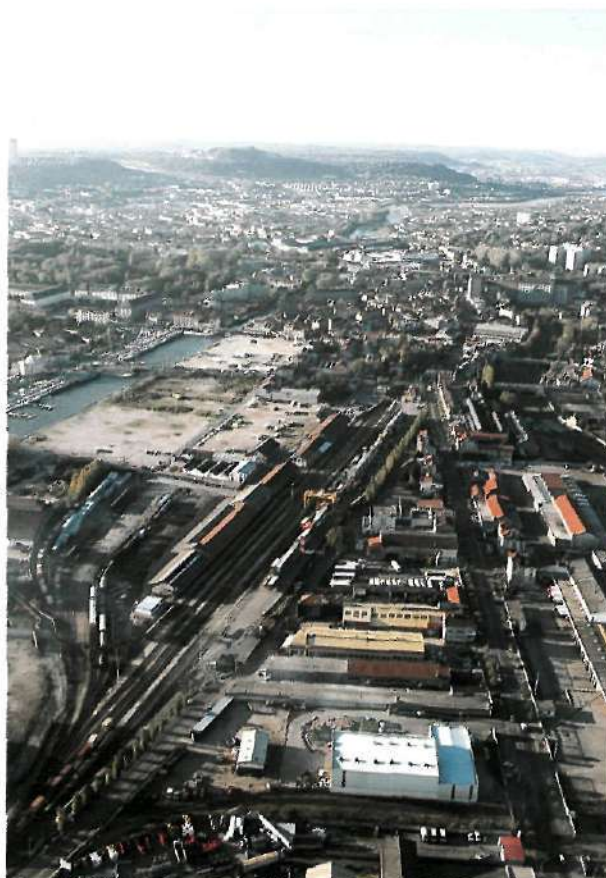
Les interventions menées par l'E.P.M.L., ont porté sur d'autres espaces abandonnés ne relevant pas des grandes friches industrielles appelant une politique globale, mais dont l'impact sur l'environnement peut être significatif.

### ***Délaissés de la Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F.)***

Des actions ont été mises en place, au niveau métropolitain, sur d'anciens terrains S.N.C.F.,

maîtrise foncière progressive des emprises délaissées, en plein accord avec cette société, dans l'optique de leur réaménagement.

Dans ce cadre, le D.A.N. a mandaté l'E.P.M.L. pour assurer la maîtrise foncière du site S.N.C.F. Nancy Saint-Georges, situé entre Meurthe et canal, en vue de la réalisation des projets d'urbanisme, notamment routiers, de ce secteur.



**Site SNCF Nancy Saint-Georges.**

L'acquisition de l'ensemble immobilier, comprenant la gare de marchandises et un tronçon de la ligne de chemin de fer de Champigneulle à Jarville, d'une superficie de 8 ha environ pour un coût de 78 000 000 F, nécessite le transfert de l'activité "marchandises", sur le site S.N.C.F. de Champigneulle et le déclassement de la ligne. La libération des lieux par la S.N.C.F. et la vente concomitante des emprises au profit du District ont lieu en quatre phases successives : 1,6 ha en 1994, 1,9 ha en 1996, 2,5 ha en 1999 et 2 ha en 2000.

D'autres acquisitions, faisant suite à des sollicitations de la part de collectivités locales, concernent des emprises de voies ferrées abandonnées, plus spécialement localisées dans des zones moins urbaines.

Des interventions de cette nature ont été

Roman, Pompey, Yutz, Basse-Ham, Messein, Marly, Scy-Chazelles, Neuves-Maisons, Saulnes, Amance, Faulx en vue de la réalisation de projets à finalités diversifiées : équipements publics, aménagements routiers, zone d'activités industrielles et artisanales, opérations d'urbanisme, création d'espaces verts, de sentiers piétonniers. Une surface globale de 100 ha a été acquise pour un montant de 11 105 000 F.

A noter que l'organisme est associé aux villes de Metz et Nancy pour démarrer les actions foncières destinées au réaménagement des quartiers des gares, lié à l'accueil des rames de T.G.V..

### **Délaissés militaires**

Au cours du programme, l'E.P.M.L. a accompagné, au niveau foncier, quelques opérations de reconversion de sites militaires.

Il a ainsi agi pour le compte des villes de Metz, Lunéville et Briey respectivement pour l'acquisition des ensembles immobiliers constitués par les casernes Bridoux, de la Barollière et Igert en vue de leur restructuration. Des crédits de 39 800 000 F ont été affectés à ces opérations au titre de l'action principale.



Récemment, son concours a été demandé, en tant que prestataire de services, par la ville de Morhange pour la maîtrise d'un ensemble d'immeubles (terrain de manoeuvres, parc à chars, champ de tir) dont le Ministère de la Défense a décidé de se séparer dans le cadre de la mise en oeuvre du plan Armée 2000. Des bâtiments existant en centre-ville pourraient être réutilisés à des fins d'activités artisanales.

En outre, l'organisme est mandaté au titre du traitement des friches industrielles pour engager une démarche d'études et de travaux sur l'ancien site militaire de la Citadelle à Verdun, afin d'amorcer une première phase de reconversion, à des fins culturelles.

### **INTERVENTION SUR LES CITES OUVRIERES**

Les efforts engagés par les pouvoirs publics pour réussir la reconversion des bassins industriels en crise devaient intégrer la problématique de l'habitat, donc des cités ouvrières, dont la question du devenir est posée. Ces logements, parfois de bonne qualité, peuvent répondre aux besoins de populations à revenus modestes.

Ce type d'habitat spécifique jouant un rôle important dans les paysages urbains, il est indispensable d'engager une action de réhabilitation. Une prise en compte des cités ouvrières, qui suppose un diagnostic préalable, devrait s'appuyer sur un dispositif de maîtrise d'ensembles cohérents avec des outils compétents pour réhabiliter et gérer ces logements, l'E.P.M.L. étant pressenti pour être l'opérateur foncier de cette action.

C'est dans cette optique qu'a été réalisée, en 1992, une étude importante sur la problématique des cités ouvrières dans la région, avec la Préfecture de région, la Direction Régionale de l'Équipement, les quatre Directions Départementales de l'Équipement et l'E.P.M.L., co-financée par l'État et l'Établissement Public. Cette réflexion a permis de mesurer l'importance de ce type d'habitat en Lorraine et d'évaluer les mesures susceptibles d'en favoriser l'adaptation à de nouveaux besoins de logements.

Dans l'attente de la mise en oeuvre d'un programme régional de traitement de logements en cités, l'engagement d'opérations, à titre expérimental, a été

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) du bassin de Landres envisageait une intervention sur les cités minières de ce secteur en vue de constituer, après réhabilitation, un parc public de logements locatifs. Aux termes de conventions passées en 1993 et 1994 avec l'E.P.C.I., l'E.P.M.L. a procédé à l'acquisition d'ensembles immobiliers miniers, propriété de la société Bail Industrie, sur les territoires de Piennes, Trieux et Joudreville, puis les a rétrocédés à la Société d'Economie Mixte du bassin de Landres.

Il a par ailleurs piloté quelques études, confiées à l'Association pour la Restauration Immobilière en Lorraine, concernant cet habitat spécifique : étude de faisabilité relative à la restructuration de la cité ouvrière de Gouraincourt à Longwy, définition d'une stratégie foncière sur les cités ouvrières du bassin de Landres.

Le montant des réalisations du programme à ce titre se situe à hauteur de 871 000 F.



Cités minières.

Fin 1994, la ville de Longwy a confié à l'Établissement Public la maîtrise d'ouvrage

Plus récemment, dans le cadre de la politique de traitement des espaces dégradés, l'organisme a assuré le portage foncier d'une opération menée par la commune d'Angevillers sur la cité militaire des Jardins, cette dernière souhaitant constituer, en collaboration avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Metz, un parc public de logements locatifs. Il a aussi engagé un certain nombre d'études-diagnostic visant à définir une intervention sur différentes cités des vallées de la Moselle, de l'Orne, de l'Alzette, de la Haute Fensch et des Vosges.

## **SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL**

L'objectif du programme était de contribuer, par un accompagnement foncier, au développement des petites communes qui ne bénéficient pas, comme les communes des grandes agglomérations, de l'expansion urbaine, en favorisant notamment la reconquête des centres-villages, le développement du tourisme, l'amélioration du cadre de vie.

L'intervention de l'E.P.M.L. s'est limitée à accompagner des initiatives locales, dans la poursuite de l'action déjà menée auprès de communes rurales.

Par une maîtrise foncière préalable, il a apporté son concours au développement de nouvelles habitations (lotissements, logements locatifs, restructuration des centres). C'est le cas de Solgne, Ancy-sur-Moselle, Coin-lès-Cuvry, Bertrange, Amanvillers, Saulny, Roncourt, Pournoy-la-Chétive, Chesny, Waville, Chavigny, Vantoux, Maldières, Jezainville. Il a participé à la réalisation d'une zone artisanale à Lesménils, à la création d'un point multiservices regroupant commerces et services administratifs à Mance.

On peut également citer quelques actions menées avec l'aide foncière de l'E.P.M.L. pour maintenir ou créer des équipements et des services indispensables : transfert de la mairie à Cheminot, de locaux administratifs à Semécourt, aménagement d'ateliers municipaux à Lorry-lès-Metz, Novéant-sur-Moselle, de terrains de jeux pour enfants à Arraye-et-Han, Clémery, d'équipements

## LA PRESERVATION DU PATRIMOINE LORRAIN

La promotion d'un environnement de qualité en Lorraine, répondant ainsi au souhait des collectivités de préserver le cadre de vie et de valoriser l'image de marque de la région, paraissait être un nouveau domaine d'intervention de l'Etablissement dans le cadre de ce programme. L'E.P.M.L., s'appuyant sur des expériences antérieures, menées ponctuellement, avait l'intention de s'impliquer dans les actions de protection et de mise en valeur des espaces naturels d'intérêt écologique régional et de préservation du patrimoine architectural local.

### PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

La Lorraine a la chance de disposer d'un patrimoine naturel et de sites paysagers de qualité. D'une remarquable richesse biologique et écologique, ce patrimoine fragile, sensible, tend cependant à disparaître faute d'intérêt ou parce qu'il est affecté à d'autres usages. La question de sa préservation se posait avec acuité.

L'importance de ce problème a donc nécessité la mise en œuvre d'un programme régional visant à protéger les sites reconnus

protection a consisté en la maîtrise foncière du patrimoine recensé et la gestion des ensembles concernés prenant la forme, soit d'un maintien en l'état des sites, soit de la valorisation de certains secteurs par des travaux d'aménagement, permettant notamment l'accueil du public.

Trois partenaires se sont associés pour mener une politique régionale de préservation du patrimoine naturel sensible en Lorraine : le Conseil Régional, le Conservatoire des sites lorrains qui mène depuis plusieurs années des actions de préservation et de gestion des espaces naturels de valeur écologique et l'E.P.M.L..

Cette politique régionale mise en œuvre, fin 1991, sur la base d'une enveloppe annuelle de 1 500 000 F, est financée à part égale par les trois partenaires concernés. L'Etablissement est chargé de procéder à l'acquisition des sites recensés par un comité scientifique. Leur gestion est ensuite confiée au Conservatoire, par bail emphytéotique, qui l'adapte aux caractéristiques écologiques de chaque site, garantissant leur protection.

Les opérations prises en compte au titre d'un premier programme d'intervention, se situant sur des territoires non fiscalisés par l'E.P.M.L., ont été réalisées sur les financements de la



Une seconde convention d'application a été régularisée, fin 1992, concernant des actions comprises dans le périmètre de pleine compétence de l'Etablissement Public dont les acquisitions font appel à ses fonds propres et aux versements de la Région.

La majorité des espaces à préserver étant constituée de propriétés à caractère rural, l'organisme s'est assuré le concours de la S.A.F.E.R.L. sous forme d'une assistance technique, en vue de faciliter les divers contacts avec les propriétaires et démarches préalables à l'acquisition foncière.

Au total, une superficie de 98 ha a été maîtrisée par l'E.P.M.L. représentant une dépense de 1 666 000 F, concernant 9 sites, mis à la disposition du Conservatoire pour une durée de 33 ans :

- 36 ha de pelouses calcaires dans la vallée de la Moselle à Sancy, Montenach, Apach, Arnville,
- 28 ha de zones humides en Moselle et Meurthe-et-Moselle sur les communes de Francaltroff, Ippling - Sarreguemines, Lening, Rosières-aux-Salines,
- 34 ha de sites d'accueil de grues cendrées à Billy-lès-Mangiennes en Meuse.

Cette politique n'a cependant pas été prolongée dans le cadre du nouveau plan régional 1994-1998.

26



De son côté, le Département de la Moselle a décidé de mettre en place un programme d'intervention sur les espaces naturels de son territoire, en accompagnant financièrement les communes territorialement intéressées par la protection des sites dont elles sont le siège. L'E.P.M.L. est prêt à participer à cette politique pour contribuer à la maîtrise foncière des sites situés dans son aire d'intervention. Une convention intervenue en mai 1994 précise les conditions générales du partenariat financier entre le Conseil Général et l'Etablissement Public. Cette procédure n'a pas encore été mise en oeuvre.

## **PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL**

L'E.P.M.L. était disposé à mener une action similaire à celle proposée pour la sauvegarde du patrimoine naturel, au titre de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine architectural, en concertation avec les partenaires concernés.

Il n'est intervenu à cet effet que sur quelques opérations de réhabilitation de patrimoine industriel et historique dans le cadre de la politique des friches. A titre d'exemple : Abbaye de Moyeu-moutier, château de Senones, brasseries de Charmes.



## **LA VALORISATION DES COMPETENCES ET DE L'EXPERIENCE DE L'ETABLISSEMENT**

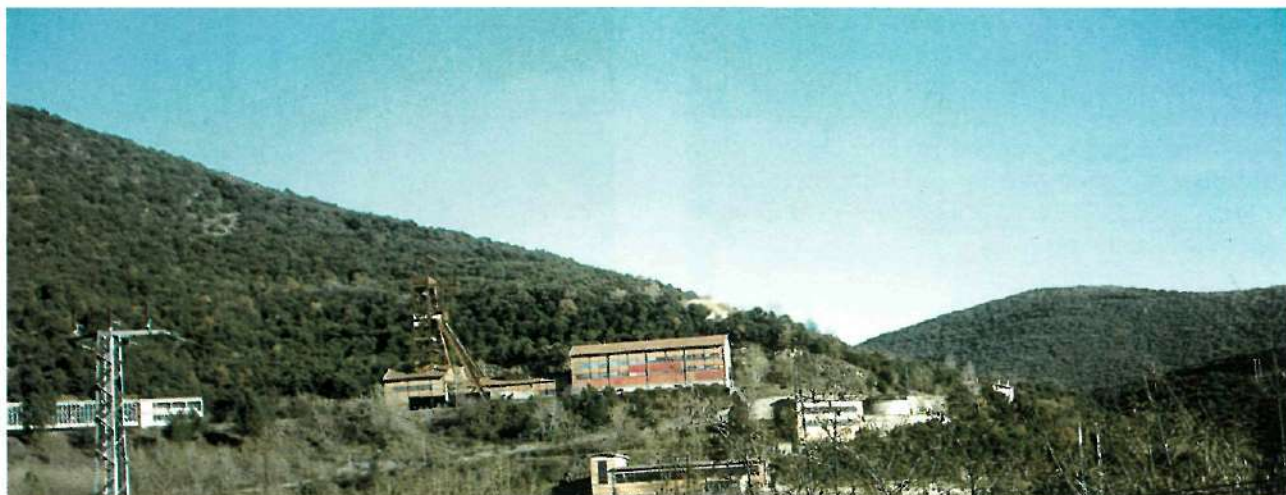
**A** travers l'évolution de ses missions, les compétences de l'E.P.M.L. se sont élargies. Par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de la politique régionale de requalification des sites industriels dégradés et la conduite d'opérations d'aménagement de grande ampleur notamment, il a acquis une somme d'expériences techniques et constitué des savoir-faire susceptibles d'être diffusés au niveau régional, national et européen.

Ces démarches se sont traduites par plusieurs types d'action.

### **MISSIONS D'ETUDE ET D'ASSISTANCE**

Au delà d'échanges sur des thèmes généraux ou plus techniques, l'E.P.M.L. a pu apporter son concours à des collectivités publiques sous forme de missions d'étude et d'assistance, faisant l'objet d'une rémunération. Depuis 1991, quelques applications en ce sens ont été concrétisées.

Dans le cadre de contacts noués avec d'autres régions françaises confrontées à des problèmes de reconversion, des missions d'expertises sur des friches industrielles ont été réalisées auprès de collectivités territoriales en Haute Normandie, dans le bassin d'Albi - Carmaux.



Il a par ailleurs, accepté d'assister le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) du PACT urbain du bassin de Pompey dans ses tâches de maître d'ouvrage des travaux de mise en valeur paysagère de la confluence de la Moselle et du canal de la Moselle, sur les sites de Pompey et Frouard.

Une mission d'assistance vient de lui être confiée par le SIVU de Contrexéville - Vittel pour mener une étude permettant d'analyser la faisabilité d'un parc d'activités économiques et de déterminer les conditions de sa mise en oeuvre. Une démarche identique est en cours avec le SIVOM de Lusse - Provenchères pour la réalisation éventuelle d'une zone d'activités.

## **ACTIONS DE FORMATION**

Ces dernières années, l'E.P.M.L. a poursuivi et encouragé des missions de formation permettant de valoriser l'expérience et l'image de l'Etablissement. C'est ainsi qu'il a développé l'accueil et l'encadrement de stagiaires, étudiants de l'enseignement supérieur au sein de l'Etablissement, ses activités leur offrant des sujets de réflexion et de recherche.



Citons à ce titre les mémoires ou projets de fin d'études effectués par des étudiants des Universités de Metz, Nancy I, Nancy II, Strasbourg, Paris - Sorbonne, de l'Institut international d'administration publique, de l'Institut d'Administration des Entreprises de Nancy, du CESA de Tours, de l'I.N.P.L., du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.), de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (E.N.S.A.I.A.) de Vandoeuvre, de l'Institut d'Urbanisme de Paris, de l'I.U.T. de Longwy.

Parallèlement, il a participé à des actions de formation extérieure sur des thèmes divers (urbanisme, aménagement, friches industrielles, sols pollués, requalification des espaces) : Universités de Lyon, Nancy, Metz, écoles des Mines de Nancy, Paris, Fontainebleau, Ecole Nationale Supérieure de Géologie, E.N.S.A.I.A., C.N.F.P.T. à Dijon, Institut Régional d'Administration à Metz, Eco Conseil à Strasbourg, CFDE à Paris, Forum du Droit et des Affaires à Paris...

Il est également intervenu dans le cadre de l'animation de séminaires "Friches industrielles" : Ecotop à Lille, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale à Strasbourg, Pollutec à Lyon et de colloques : ACOM à Wittelsheim, Foncier/aménagement du territoire au Ministère de l'Équipement

## **PARTICIPATION A DES PROGRAMMES GENERAUX DE RECHERCHE**

En tant que partenaire de la politique régionale des espaces dégradés, l'E.P.M.L. se trouve confronté à des problèmes ne pouvant être résolus par des études ponctuelles menées au cas par cas, en raison de leur ampleur voire de leur gravité. Il est donc amené à s'associer à des programmes généraux de recherche visant à apporter des réponses scientifiques et techniques. C'est notamment le cas des phénomènes de pollution des sols sur les anciens sites industriels.

Dans cette optique, il a piloté, en 1992, une étude réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (B.R.G.M.) concernant l'acquisition de références géochimiques des sols autour des friches industrielles en Lorraine afin de mieux juger de leur degré de contamination par rapport à l'état dit naturel. La sidérurgie (Unimétal - Bail Industrie) et les H.B.L. étaient également associées à cette opération.

Il participe actuellement à une seconde étude menée par le B.R.G.M. sur les anciens sites industriels abandonnés portant sur la définition, à l'échelle régionale, d'une méthode d'évaluation des risques de pollution sur l'environnement et les populations. Le coût de ce programme est supporté pour moitié par le Ministère de l'Industrie.

Il soutient aussi une étude lancée par l'I.N.P.L., co-financée par l'ADEME et la Lyonnaise des eaux Dumez, sur la phytodécontamination des sols urbains et industriels pollués par les métaux lourds.

## **CONTACTS INTERNATIONAUX**

Le thème des conversions revêtant une importance européenne, l'E.P.M.L. s'est impliqué dans un certain nombre de démarches de coopération inter-régionale.

Il participe depuis plusieurs années aux groupes de travail de l'association RETI et "Aménagement du territoire" de la commission régionale Saar-Lor-Lux - Rhénanie Palatinat.

RETI est une association des Régions Européennes de Technologie Industrielle qui sont confrontées au phénomène de restructuration des secteurs industriels traditionnels. Elle regroupe des intervenants allemands, britanniques, belges, espagnols, italiens et français qui échangent leurs expériences en matière de reconversion



# BILAN DES MODES D'INTERVENTION

## ACTION FONCIERE PRINCIPALE



### MAITRISE FONCIERE

Depuis sa création, l'Etablissement mène des actions de maîtrise foncière pour le compte des collectivités de tout niveau, de la commune à l'Etat. Les résultats du cinquième programme, commentés précédemment, démontrent que le développement de son activité classique d'opérateur foncier au service des collectivités territoriales a été poursuivi, la maîtrise foncière constituant l'un des principaux axes de son action.

Dans son aire de pleine compétence, la métropole lorraine élargie, il procède, dans le cadre de ce que l'on appelle l'action principale, à l'acquisition d'immeubles dont la maîtrise est nécessaire à la mise en oeuvre des projets publics en matière de développement et d'aménagement urbain, de redéploiement économique, d'équipements publics et de loisirs. Ces opérations s'effectuent avec ses ressources spécifiques constituées principalement par la taxe spéciale d'équipement, les produits de cession et de gestion.

Les crédits consacrés aux acquisitions foncières sont affectés dans la limite des Autorisations de Programme (A.P.) créées

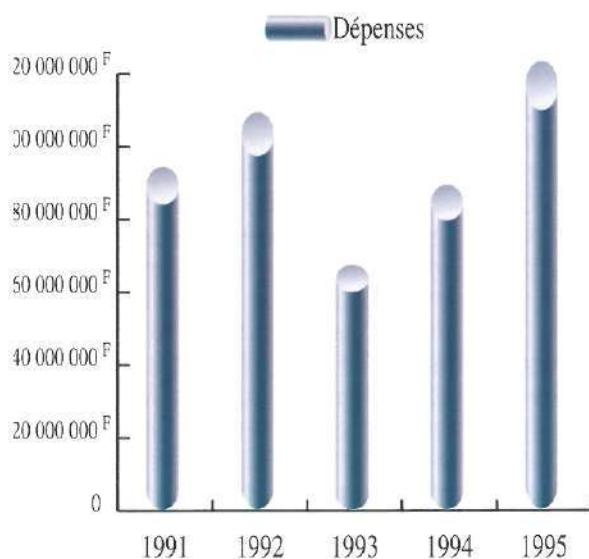
chaque année pour intégrer les nouveaux objectifs affichés ci-avant. Le montant cumulé des A.P. est ainsi passé de 960 000 000 F fin 1990 à 1 590 000 000 F en 1995, soit une augmentation de 630 000 000 F pour les cinq années (cf. annexe 3). Au 31 décembre 1995, le total des dépenses foncières dans le cadre de l'action principale atteindra 1 292 662 000 F, représentant 81 % du montant total des A.P..

Le programme avait prévu une masse d'investissements consacrés aux interventions foncières métropolitaines pouvant varier de 335 000 000 F - hypothèse basse à 440 000 000 F - hypothèse haute. Les dépenses déjà réalisées complétées par les prévisions de fin d'année dépassent le haut de la fourchette, puisqu'elles s'établissent à 469 291 000 F, ce qui marque une nette augmentation de l'activité par rapport au précédent programme. Ce montant intègre, pour 39 403 000 F, les participations de l'Etablissement pour les actions conduites avec des partenaires financièrement impliqués et suivies dans le cadre de budgets annexes, créés à cet effet : friches industrielles, cités ouvrières, espaces naturels, indivision Solvay.

Durant ces cinq années, 740 ha environ ont été maîtrisés par l'E.P.M.L., soit une superficie supérieure à celle acquise au cours du précédent programme. Le total des surfaces

Ces acquisitions foncières détaillées à l'annexe 4, ont été effectuées, pour la plus grande part, dans un cadre amiable après négociations avec les propriétaires, par voie de préemption ou d'expropriation selon les procédures utiles (Z.A.D., D.P.U., D.U.P.).

### Evolution des acquisitions



### Droits de préemption

L'Etablissement Public continue à assurer la gestion des Zones d'Aménagement Différé ayant institué un droit de préemption à son profit, jusqu'à expiration de leur délai de validité. Ces surfaces continuent à décroître, ne couvrant plus actuellement que 920 ha dans vingt six périmètres détaillés à l'annexe 5. En fin d'année 1990, il était gestionnaire de 3 102 ha pour quarante et une zones.

On peut signaler à cet égard la réglementation instaurée à l'automne 1992 par la Loi d'Orientation sur la Ville favorisant de nouveau la protection foncière par un renforcement du droit de préemption et notamment le rétablissement des périmètres provisoires de Z.A.D. ou pré-Z.A.D., supprimés en 1985.

Ainsi, l'E.P.M.L. a été désigné, fin 1992, comme titulaire du droit de préemption dans trois périmètres de pré-Z.A.D., délimités sur le territoire de la ville de Metz dits "Metz nord", "Metz sud" et "Metz devant-les-Ponts", transformés en Z.A.D. par arrêtés préfectoraux du 3 octobre 1994.

Au cours de l'année 1995, deux Z.A.D. instituant un droit de préemption au profit de l'E.P.M.L. ont été créées pour près de 200 ha :

"Plaine rive droite" et Mondelange "La Chamotte". En revanche, vingt et un périmètres d'une superficie totale de 2 743 ha sont devenus caducs depuis 1991.

L'Etablissement Public instruit les dossiers de Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) qui lui sont communiqués et notifiés aux propriétaires les décisions arrêtées en relation avec les communes concernées. Au cours des cinq dernières années, 220 D.I.A. ont été instruites pour une superficie de 56,5 ha, débouchant sur vingt six acquisitions qui représentent 4,4 ha et 3 030 000 F.

Les résultats de la gestion des Z.A.D. sont très peu significatifs : 2,3 % des acquisitions réalisées par l'organisme l'ont été sur préemption pour 1,6 % de l'ensemble des dépenses foncières depuis l'origine.

En outre, les communes titulaires du Droit de Préemption Urbain instauré sur les parties de périmètre couvertes par les zonages U et NA des Plans d'Occupation des Sols, l'ont délégué, à plusieurs reprises, à l'E.P.M.L., pour accompagner des opérations d'aménagement ponctuelles. Cette action a été mise en oeuvre selon des modalités fixées par voie conventionnelle, l'E.P.M.L. ne procédant à l'acquisition d'immeubles que sur décision préalable des communes de préempter. C'est le cas par exemple à Entringe, Fameck, Marly, Arnville, Saulxures-lès-Nancy, Pulnoy, Neuves-Maisons, Talange, Maxéville, Chesny.

La gestion des droits de préemption reste un moyen de surveillance du marché foncier plutôt que d'acquisition immobilière.

### Déclarations d'Utilité Publique

Au cours de ce programme, l'E.P.M.L. a été amené à recourir à l'utilité publique pour conduire les opérations foncières qui lui ont été confiées. Les acquisitions menées sur le territoire fiscalisé, dans le cadre de D.U.P. sont présentées, en superficie, à l'annexe 6. Depuis 1991, les périmètres prononcés d'utilité publique au profit de l'Etablissement Public, sont au nombre de quinze, d'importance variable selon la nature des projets :

- Z.A.C. dites "La petite Woëvre" à Borny,
- "d'activités aéroportuaires" à Goin, Pagny-lès-Goin, Vigny,
- "La Sapinière" à Laxou, "Ilot de Turmel" à Metz,
- "La Feltière II" à Fameck,
- "Espace Cormontaine" et "Metzange Büchel" à Thionville,
- "Parc logistique multimodal du nord de Nancy",
- "Portes de Jarville", "Hauts de Queuleu" à Metz,

- Aménagement d'une place publique à Saint-Jure, d'un nouveau cimetière à Pulnoy,
- Extension du C.H.R. de Nancy,
- Réalisation d'une voie d'accès à la Zone Industrielle de Fléville et Ludres.

En outre, les effets de deux périmètres ont été prorogés, quinze D.U.P. sont venues à expiration et une a été annulée.

On note à cet effet que de plus en plus de contestations sur les dossiers de D.U.P. constitués se font jour, à l'initiative des propriétaires ou des associations de défense, contre l'intérêt général ou environnemental des projets.

La procédure d'expropriation a été engagée en vue de l'appropriation, généralement, du solde des terrains de onze projets déclarés d'utilité publique concernant 55 ha environ. Ce mode d'acquisition a donné lieu au prononcé de quinze jugements en fixation d'indemnités. Deux arrêts de la Cour d'Appel, un arrêt de la Cour de Cassation et un arrêt du Conseil d'Etat ont été rendus, mettant fin à des procédures engagées.

32

Au titre des prestations confiées à l'Etablissement Public, plusieurs dossiers sont menés dans le cadre d'une procédure d'utilité publique pour la réalisation d'actions



foncières, notamment à Saint-Dié, Verdun, Moyenmoutier, Corcieux, Epinal-Nomexy, Charmes, Gérardmer.

## ACTION CONCERTEE

L'action de l'organisme s'inscrit essentiellement dans le cadre de conventions passées avec des collectivités locales. En mettant à la disposition des communes sa capacité technique et financière, il leur permet de mener une politique foncière adaptée à leurs besoins, celles-ci ne disposant pas toujours de moyens suffisants pour s'assurer la maîtrise des terrains préalable à un aménagement à terme.

Pour les années 1991 à 1995, 137 dispositifs conventionnels ont été signés :

- 112 conventions "classiques", avec les collectivités selon leurs projets,
- 13 conventions de gestion de Droit de Préemption Urbain,
- 12 conventions d'avances financières, pour accompagner des opérations patrimoniales spécifiques qui font l'objet d'un préfinancement par l'E.P.M.L., la propriété revenant directement à la collectivité, sans transiter par l'Etablissement, notamment pour des motifs juridiques (remise du patrimoine militaire, terrains S.N.C.F.).

Ce cadre contractuel définit les règles régissant la concertation entre l'E.P.M.L. et ses partenaires : conditions d'acquisition, de portage, délais de revente, détermination du prix de cession, modalités de paiement.

Quant aux conventions spécifiques utilisées pour des acquisitions immobilières en centre-ville ou en indivision en vue de la réalisation de zones de loisirs ouvertes au public, aucun montage n'a été mis en oeuvre depuis cinq ans.

Par ailleurs, la passation d'avenants, au nombre de 26, à ces conventions foncières a été nécessaire pour adapter les modalités de reprise de terrains programmées, en fonction de l'avancement des procédures de maîtrise foncière ou de commercialisation des terrains.

## CESSIONS DES BIENS

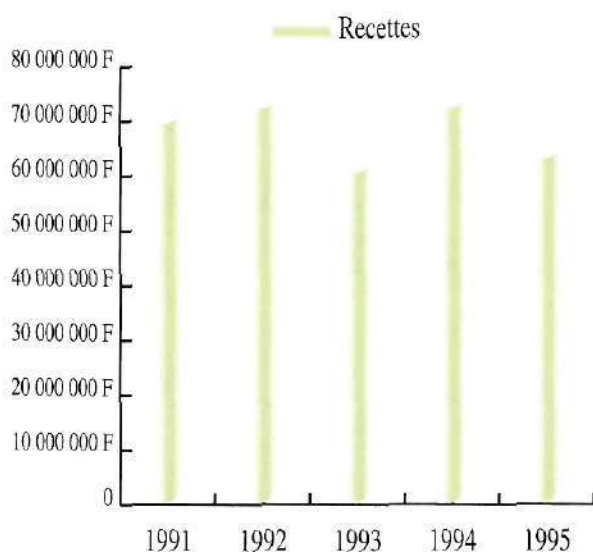
L'E.P.M.L. a poursuivi, de 1991 à 1995, une

moine. A ce titre, il aura cédé 840 ha se répartissant conformément à l'annexe 7, pour un montant mentionné dans les actes de 338 621 000 F. Les cessions réalisées depuis l'origine portent donc sur une superficie de 3 008 ha, les recettes encaissées s'élevant à 648 169 000 F. Fin 1995, le total des reports d'encaissement sur des ventes intervenues en 1995 ou précédemment, assorties de paiement par annuité, s'établit à 83 600 000 F, constituant donc une garantie de recettes pour les années à venir.

Le cinquième programme prévoyait des produits de cessions de 145 000 000 F - hypothèse basse, à 225 000 000 F - hypothèse haute. Cet objectif a été largement dépassé puisque les produits effectifs de vente s'établissent à 338 290 000 F, ce qui correspond à 80 % de plus, comparé aux résultats du précédent programme. Ce score résulte d'une action croissante de l'E.P.M.L. en matière d'acquisitions foncières et d'une accélération de la rotation des biens acquis, notamment par le recours systématique à des engagements conventionnels.

Durant ce programme, l'E.P.M.L. a procédé à 300 cessions dont les superficies ont été nettement supérieures à celles des acquisitions. Actuellement, les surfaces vendues représentent plus de 57 % des superficies acquises, soit une rotation du patrimoine de plus de la moitié.

### Evolution des cessions



On peut souligner quelques ventes, les plus significatives :

- à Frouard, 18,2 ha de terrains pour un montant de 10 703 000 F dans le cadre de la

- sur les communes de Fèves, Norroy-le-Veneur et Semécourt, un ensemble foncier de 64,3 ha pour 19 683 000 F en vue de la création d'une Z.A.C. d'activités,

- sur le territoire de Laxou, deux emprises - 2,9 ha et 6,2 ha - aux prix respectifs de 4 521 000 F et 13 030 000 F, nécessaires à la réalisation des Z.A.C. de l'observatoire et de la Sapinière,

- à Toul, 42,4 ha sis à l'intérieur de la zone industrielle de la Croix de Metz au prix de 7 075 000 F,

- à Serémange-Erzange, 9,3 ha pour 4 625 000 F concernés par un programme d'urbanisation,

- à Pulnoy, 45,5 ha de terrains moyennant le prix de 3 710 000 F affectés à l'aménagement d'un golf public,

- à Nancy, divers ensembles immobiliers, soit 4,2 ha pour 14 940 000 F dans le cadre du renouvellement du quartier Meurthe-canal, 2,9 ha pour 8 400 000 F concernés par la création de structures sociales rue Marquette, 0,7 ha pour 9 080 000 F intégré dans l'îlot universitaire rue Grandville - Porte de la Craffe, 0,4 ha pour 10 900 000 F au titre de la mise en oeuvre des projets de développement du C.H.R. de Nancy, 0,3 ha pour 9 170 000 F compris dans une opération de réhabilitation, 0,3 ha pour 8 868 000 F pour l'extension du campus de la Faculté des Lettres,

- à Metz, plusieurs ensembles fonciers, à savoir 12,5 ha pour 5 084 000 F dans le cadre de la Z.A.C. industrielle adjacente au port messin, 0,6 ha pour 5 999 000 F destiné à faciliter le transfert d'un établissement classé, 29,9 ha pour 20 403 000 F sur le secteur de la Grange-aux-Bois,

- sur les territoires de Thionville et Yutz, 7,4 ha pour 3 045 000 F en vue de la réalisation de la Z.A.C. de l'espace Cormontaigne,

- à Maizières-lès-Metz, diverses parcelles d'une contenance de 7 ha pour 2 199 000 F pour la création d'une zone d'activités,

- à Marly, 9,7 ha pour un montant de 2 179 000 F dans le but de favoriser l'installation d'un centre commercial,

- à Florange, 27,5 ha au prix de 4 509 000 F sis dans la zone industrielle de Sainte Agathe,

- à Vandoeuvre, un immeuble de 0,4 ha situé dans la Zone d'Urbanisation Prioritaire des Nations, moyennant le prix de 4 562 000 F,

- à Fléville, 25,3 ha pour 4 156 000 F s'inscrivant dans le cadre de la Z.A.C. sud,

- à Jarville-la-Malgrange, 4,4 ha pour 6 930 000 F en vue de la création d'un centre de formation



La politique de cession des biens acquis ayant évolué au cours de ces années, les modalités de calcul du prix de vente méritent d'être précisées. Les cessions réalisées par l'E.P.M.L. interviennent au prix de revient, qui résulte du cumul du coût d'achat et du coût d'intervention, auquel s'appliquent des actualisations comprenant à la fois les frais financiers et les frais d'immobilisation.

Le taux d'actualisation arrêté à 4 % l'an, à compter de 1992, a été ramené, au vu de la conjoncture économique, à 3 % depuis le 1er janvier 1994. Il peut être fixé à 2 % pour les cessions de stock ancien, des opérations exceptionnelles nécessitant un portage de longue durée ou par décision spéciale du Bureau, en fonction de la particularité de certaines actions, à caractère social, notamment. L'actualisation, décomptée semestriellement, en intérêts simples, s'applique à partir du premier jour du quatrième semestre qui suit la date de paiement par l'E.P.M.L..

Quant au taux de rémunération habituel pratiqué par l'organisme, il est de 4 % du coût d'achat, modulable dans une fourchette comprise entre 2 et 7 % ou arrêté forfaitairement, en fonction de la difficulté intrinsèque de l'opération ou de son montant.

Par ailleurs, la formule de l'acquisition en indivision, largement utilisée avec les communes au cours des précédents

programmes pluriannuels, dans le cadre de la politique en faveur d'espaces verts et de loisirs ouverts au public, n'a pas été étendue à d'autres cadres opérationnels. Ce système de maintien en indivision peut être pénalisant à terme pour l'Etablissement dans la mesure où des ressources seraient gelées dans des proportions trop importantes.

Les autres modes de mise à disposition des terrains envisagés par le programme, tels le bail à construction ou le bail emphytéotique, ont été très peu appliqués par l'E.P.M.L.. Celui-ci n'a eu recours à ce type d'affectation (bail emphytéotique) que dans la mise en oeuvre des actions de préservation du patrimoine naturel et pour certaines friches industrielles. Ces formules pourraient trouver un développement dans les années à venir.

## GESTION DU PATRIMOINE

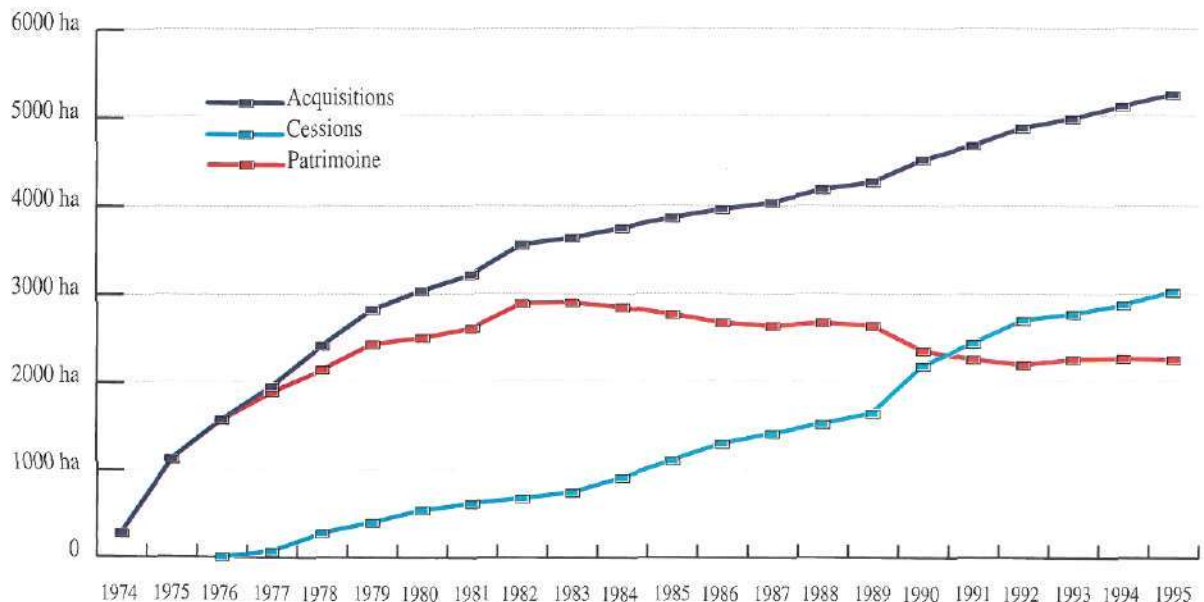
### Patrimoine E.P.M.L.

Les acquisitions effectuées depuis l'origine s'élevant à 5 252 ha et les reventes à 3 008 ha, le patrimoine foncier de l'Etablissement représente donc 2 244 ha. Globalement, il continue à diminuer puisqu'il atteignait 2 343 ha fin 1990.

Ce stock foncier comprend essentiellement des terrains agricoles pour 2 000 ha environ, mais également des immeubles bâtis, des gravières, des espaces verts mis à la disposition de communes, des espaces boisés et quelques étangs.

34

### Evolution du patrimoine



Au titre de son cinquième programme, la gestion du patrimoine est restée un axe privilégié d'activité de l'E.P.M.L. Il est en effet nécessaire de préserver les biens acquis ou leur donner un usage même provisoire, dans l'attente de leur utilisation définitive par la collectivité. La gestion a porté sur la location de terrains agricoles, d'immeubles non agricoles, s'appliquant tant au patrimoine acquis au titre de l'action principale qu'aux biens acquis en prestation de services, lorsque le mandat qui est confié à l'organisme l'inclut dans les modalités de portage.

L'Etablissement assume en outre les responsabilités obligatoires de propriétaire (assurance, entretien, impôts). L'action de gestion patrimoniale systématique a progressivement évolué pour s'adapter à la diversification des interventions de l'organisme.

En matière de gestion du patrimoine agricole, la politique d'attribution des terrains aux agriculteurs, par conventions d'occupation précaire ou baux d'une certaine durée, a été poursuivie, les modalités d'affectation ainsi que les dispositions à mettre en oeuvre pour limiter l'impact des reprises étant arrêtées en concertation avec le monde agricole (S.A.F.E.R.L., Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Chambres d'Agriculture).



Tous les terrains non immédiatement concernés par des projets d'équipement ont été réattribués aux agriculteurs. Chaque année, les affectations sont modulées en fonction des actions d'aménagement programmées ou engagées par les collectivités. Pour des opérations susceptibles d'être lancées dans des délais rapprochés, les emprises ont été mises en réserve dans l'attente de leur cession. Dans les secteurs où l'aménagement est prévu à plus long terme, les terrains ont été loués sous forme de conventions précaires.

Au cours du programme, les surfaces agricoles louées ont connu une diminution résultant du fait de l'augmentation des cessions intervenues notamment sur les secteurs d'Ennery et de Semécourt et de la mise en réserve de terrains pour faciliter leur commercialisation notamment sur le secteur de Gondreville. Fin 1995, on estime à 720 ha les superficies attribuées à 89 exploitants. Les redevances encaissées au titre de l'action principale se sont élevées à 1 364 000 F.

Pour le patrimoine non agricole, l'E.P.M.L. a affirmé une politique de gestion active s'appliquant à des biens diversifiés : logements, garages, locaux commerciaux, étangs, jardins, plates-formes, emplacements pour affichage publicitaire.

De 1991 à 1995, les recettes tirées de la location de tels immeubles se montent à 7 720 000 F dans le cadre de son aire de pleine compétence, en légère augmentation par rapport au précédent programme (7 318 000 F).

La politique pratiquée vise, de manière significative, la gestion des biens bâtis notamment en centre-ville. Les immeubles loués au nombre de 107, intéressent 137 occupants de logements et de locaux à usage commercial.

L'action de l'Etablissement à ce titre est guidée par le souci de favoriser l'intégration des immeubles dans le cadre des programmes d'aménagement des collectivités, en évitant leur dégradation. Cette gestion implique des interventions diverses, de coût relativement peu élevé, mais présentant généralement un caractère d'urgence.

Tous les biens dont l'état le permet ont été loués ou mis à disposition, priorité ayant été donnée aux locataires déjà en place. Le mauvais état de certains immeubles a nécessité que des travaux d'entretien soient engagés par l'Etablissement pour améliorer les conditions d'habitabilité des occupants (réfection de toiture, plomberie, sanitaire,

Certains ensembles libres ont été attribués, même pour de courtes durées, permettant de juguler le phénomène de détérioration propre aux appartements vides. Des bâtiments vétustes ont été démolis pour empêcher les phénomènes de vandalisme, d'occupations non autorisées et limiter les risques d'accident. Les espaces libérés ont été aménagés en plates-formes de meilleure qualité et ont pu recevoir des affectations provisoires (parkings, aires de jeux...).



*Immeuble d'habitation.*

Dans l'attente de leur réhabilitation par la collectivité, des immeubles de qualité ont fait l'objet de travaux de préservation et de dispositifs de surveillance.

Cette gestion est mise en oeuvre en concertation avec les collectivités, les bureaux d'aide sociale, les services sociaux départementaux. Des familles démunies ont ainsi été hébergées provisoirement.

L'E.P.M.L. a continué à louer des emplacements d'affichage publicitaire, 70 environ, à diverses sociétés en conformité avec la réglementation en vigueur. Il gère également une vingtaine d'étangs dans le val de Moselle qui font l'objet d'attributions précaires à des associations de pêche, comités d'établissement, sociétés sportives. Des parcelles à usage de jardins sont en outre

Au titre de l'action principale, d'autres recettes d'exploitation, détaillées à l'annexe 8, ont été perçues pour un montant de 1 608 000 F. Au remboursement de charges et d'impôts locaux par les locataires de terrains et d'immeubles s'ajoutent des produits divers provenant de ventes de coupes de bois, de redevances pour droits de chasse consentis à des associations ou particuliers, d'indemnités pour des servitudes frappant des terrains propriété de l'Etablissement.

### **Patrimoine d'autres partenaires**

L'Etablissement a continué à gérer les réserves foncières de l'Etat sur les secteurs de Semécourt, Toul et Gondreville en louant ces biens agricoles, dans la mesure du possible, aux exploitants agricoles par le biais de conventions précaires. Ainsi, 230 ha environ sont affectés à 39 agriculteurs depuis 1991. Les produits d'exploitation encaissés au cours du programme sur l'ensemble des secteurs se montent à 376 000 F.

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Ministère des Transports au titre de l'opération d'aménagement des berges de la Meurthe, l'E.P.M.L. a assuré la gestion de ces terrains, dans l'attente de leur cession à l'Etablissement Public "Voies Navigables de France". C'est ainsi qu'il a loué, à titre précaire, certaines emprises non concernées par des travaux à court terme, portant sur quelques terres agricoles et des aires de stockage de granulats. Depuis 1991, les recettes perçues à ce titre ont atteint 268 000 F.

En qualité de gérant de l'indivision Solvay associant le D.A.N., les villes de Nancy, Maxéville et l'E.P.M.L., ce dernier a poursuivi la gestion dynamique du site mise en place progressivement dans le cadre d'un schéma qui se définit en différents secteurs.

Un retraitement important a été réalisé dans la partie sud de la carrière, proche du quartier du Haut du Lièvre, par un remblaiement confié à une entreprise de travaux publics et le préverdissement du site, en vue de son ouverture au public. Une Z.A.C. dite "Saint-Jacques" complétée par une seconde dénommée "Saint Jacques II" a été créée sur le territoire de Maxéville, dont l'aménageur est la SOLOREM.

Dans la partie nord, une zone où s'est implantée une nouvelle salle de spectacles, le Zénith, est réservée, sur les emprises voisines, à des activités liées aux métiers du spectacle et

Au nord-est de la carrière, sur Champigneulle et Maxéville, est située une zone d'exploitation : matériaux calcaires, terril, station d'enrobage. Le terrain de moto-cross loué à une association est inclus dans ce périmètre. Des zones boisées pour 142 ha sont exploitées par l'O.N.F., essentiellement sur le territoire de Champigneulle.

Des recettes de 2 543 000 F ont été encaissées, de 1991 à 1995, au titre de la gestion patrimoniale de cette propriété.

## CONDUITE D'ETUDES

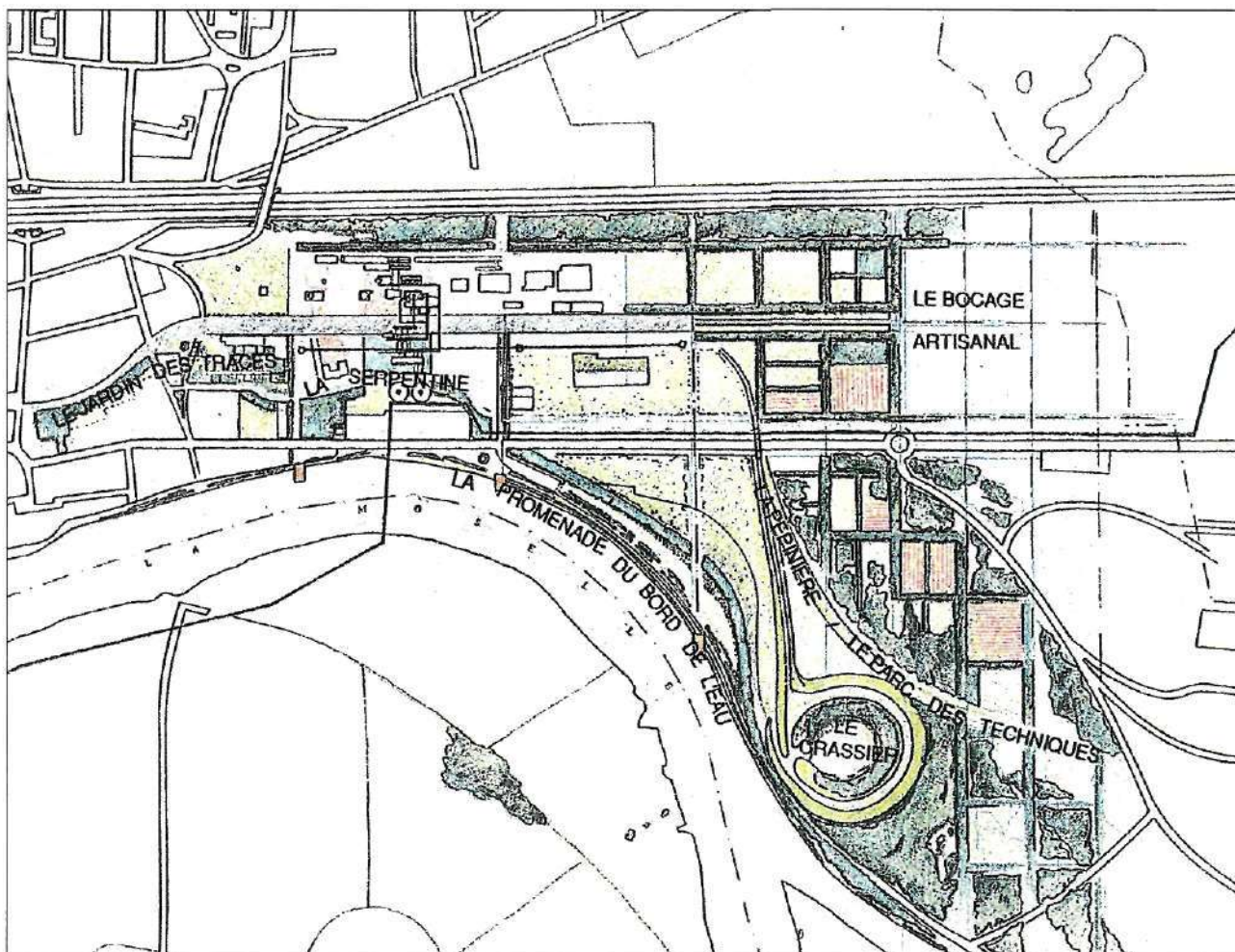
La conduite d'étude est un mode d'intervention développé par l'E.P.M.L. à partir de l'expérience acquise au travers de la politique régionale des friches industrielles. Sur cette base, il a pu conduire des études générales sur des thèmes particuliers confiées à des cabinets spécialisés. Ces études ont été, soit financées directement par l'Établis-

sement, soit co-financées avec d'autres partenaires, soit entièrement prises en charge par des collectivités mandantes.

C'est ainsi que l'E.P.M.L., en sa qualité de maître d'ouvrage, a mené, en concertation avec les communes concernées, des études-diagnostic sur d'anciens sites d'activités, La Rochette Cempa à Laneuveville-devant-Nancy, S.N.C.F. à Heillecourt-Jarville, ancienne briqueterie à Mondelange.

Il a également réalisé, pour le compte de l'État, une réflexion stratégique sur le devenir urbain et paysager du bassin de Pompey-Champigneulle, une étude importante sur la problématique de l'habitat ouvrier en Lorraine, des études sur des thèmes précis : construction d'un mur anti-bruit à Custines, réalisation de la liaison A4 - Homécourt.

Il participe à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'une zone européenne de développement dite "Eurozone".



Site Lorfonge à Uckange - Etude Reichen & Robert, Jacqueline Osty.

## ACTION EN PRESTATION DE SERVICES

38

L'action en prestation de services constitue le second mode opératoire de l'Établissement. Cette activité s'exerce parallèlement à ses actions directes, sur l'ensemble des quatre départements lorrains, conformément aux dispositions de son décret modificatif.

La progression et la diversification des interventions comme prestataire de services ont été poursuivies au cours du cinquième programme, répondant à la demande des collectivités locales pour la mise en oeuvre d'opérations diversifiées, tout en valorisant l'outil technique que constitue l'organisme pour le mettre au service du plus grand nombre de collectivités.

L'E.P.M.L. intervient pour le compte de l'État, de la Région, des Départements, des collectivités locales et territoriales en utilisant les fonds mobilisés par ses mandants. Il peut aussi assurer un relais financier aux collectivités situées hors de son aire de pleine compétence, ou apporter une participation sur ses ressources directes dans le cadre de programmes spécifiques. Chaque mission, prise en compte dans le cadre d'un budget annexe, se déroule sur la base d'un montage conventionnel.

De 1991 à 1995, les opérations en prestation de service ont représenté une part d'activité très importante qui a atteint, en masse financière, un niveau plus élevé que celui des interventions directes de l'organisme, portant globalement sur un montant de dépenses de 684 500 000 F. Ce résultat s'établit, tous budgets de prestation confondus, au delà de l'hypothèse haute envisagée de 650 000 000 F.

A ce titre, l'E.P.M.L. a prolongé l'action menée dans le cadre de la politique régionale de traitement des friches renforcée par l'engagement d'interventions sur les cités ouvrières, continué à exercer ses compétences d'aménageur sur le P.I.A. des trois frontières, puis sur le Parc d'Activités de Nancy - Pompey.

Il reste gestionnaire des réserves foncières de l'État, de l'opération d'aménagement de la Meurthe, du patrimoine de l'indivision Solvay et a poursuivi sa mission de prestataire au titre de l'aéroport Metz-Nancy Lorraine, de l'aménagement touristique des lacs de Pierre-Percée et de La Plaine, de Programmes d'Action Foncière dans l'agglomération nancéenne.

Il s'est associé à la mise en route d'un programme régional de préservation des espaces naturels sensibles et conduit actuellement une politique de constitution de réserves foncières, pour le compte de l'Etat, dans le département des Vosges.

A cela s'ajoutent des prestations plus ponctuelles menées essentiellement dans les départements des Vosges et de la Meuse pour le compte de diverses collectivités.

## **PRESTATIONS FONCIERES**

Les conventions passées avec les collectivités publiques définissent les conditions et les modalités de la mission qui est confiée à l'E.P.M.L. : opération à effectuer, mode d'acquisition envisagé, mobilisation des financements, rémunération du service rendu. Les montages mis au point sont adaptés à chaque intervention. En fonction de la nature de la mission, l'action de prestation relève de plusieurs niveaux :

- intervention foncière uniquement, voire gestion des immeubles,
- engagement d'études et de travaux notamment au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés,

- maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement à l'exemple du P.I.A. des trois frontières et du Parc d'Activités de Nancy-Pompey.

Le financement intégral de l'opération transite par l'E.P.M.L., qui se charge de toutes les dépenses pour le compte du mandant, ce dernier versant à l'Etablissement les fonds nécessaires.

Par ailleurs, des conventions d'avance sont proposées aux collectivités hors de l'aire de pleine compétence, leur permettant de bénéficier d'une aide financière apportée par l'E.P.M.L.. Le prix de cession inclut l'ensemble des dépenses préfinancées par l'organisme ainsi que sa rémunération, majorées d'un taux d'actualisation. Le taux pratiqué de 8 % l'an en intérêts simples, à partir de 1992, a été ramené au niveau de 7 % depuis 1994, le coût d'intervention pouvant varier de 2 % à 7 %.

A ce titre, quinze conventions ont été passées avec différentes collectivités territoriales des quatre départements lorrains. Les crédits consommés, de 1991 à 1995, s'élèvent à un montant de 23 662 000 F, correspondant à un portefeuille foncier de près de 100 ha.

Il s'agit des interventions pour le compte des communes de :

- Morhange en vue de l'extension de sa zone d'activités,



- Pierre-Percée pour un immeuble destiné à accueillir des personnes du troisième âge,
- Verdun dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. d'activités des Planchettes,
- Etain pour une zone d'accueil d'entreprises,
- Raon-l'Étape, Senones, Granges-sur-Vologne, Saint-Dié et Corcieux pour la maîtrise d'ensembles industriels à réaménager,
- Saint-Dié en vue de la constitution d'une réserve foncière industrielle,

et pour le compte du S.I.V.O.M. du pays de Senones pour la zone industrielle de Moyenmoutier, et du Syndicat d'activités de Raon-Thiaville pour un parc d'activités.

Le concours de l'organisme a également été demandé, au cours de l'année 1995, par les communes de Morhange, Forbach et Charmes dans le cadre de projets de restructuration de terrains militaires, urbains ou industriels.

## MISSIONS TECHNIQUES ET INTELLECTUELLES

L'E.P.M.L. agit aussi, comme simple opérateur foncier au service des collectivités, leur faisant bénéficier de son expérience et de sa compétence pour des prestations uniquement techniques ou à caractère intellectuel sous forme de missions d'étude ou d'assistance, sans engagement financier de l'organisme. On peut citer :

- des interventions pour le compte du Syndicat mixte à vocation touristique des trois frontières concernant l'aménagement des berges de la Moselle entre Thionville et Apach, de la commune de Goin dans le cadre de l'opération de reprofilage du ruisseau dans la traversée du village,
- le pilotage d'une étude de retraitement d'une zone industrielle à Verdun,
- une mission d'assistance au S.I.V.U. du PACT urbain du bassin de Pompey dans ses tâches de maître d'ouvrage des travaux de mise en valeur paysagère de la confluence de la Moselle et du canal.



# BILAN FINANCIER

Il convient de distinguer le budget principal de l'E.P.M.L. alimenté par des ressources spécifiques à l'organisme et les budgets annexes dont les fonds proviennent de partenaires extérieurs (communes, départements, Région, Etat...) et peuvent être abondés par une participation de l'organisme.

## BUDGET PRINCIPAL

En ce qui concerne le budget principal, le cinquième programme pluriannuel avait prévu des dépenses et des recettes pouvant varier de 450 000 000 F - hypothèse basse - à 600 000 000 F - hypothèse haute. Les dépenses réalisées à ce jour, complétées par les estimations de fin d'année 1995, se situent dans la partie haute de la fourchette envisagée, soit 577 557 944 F, les recettes s'établissant à un niveau nettement supérieur aux prévisions (+28 %).

Il ressort de l'analyse des tableaux présentés ci-après, par rubriques principales de recettes et de dépenses, un constat essentiellement positif. Au cours de ces cinq années, l'E.P.M.L. a connu une activité importante, en nette augmentation.

### RECETTES

Les recettes encaissées au cours du programme d'un montant de 766 749 972 F, ont sensiblement fluctué au fil des années, se chiffrant respectivement à 142 385 616 F, 160 083 273 F, 152 123 911 F en 1991, 1992, 1993 pour atteindre 166 912 437 F en 1994 et une prévision de 145 244 735 F fin 1995.

#### *Ressource fiscale*

Le programme retenait deux possibilités. La première hypothèse prévoyait une recette

fiscale de 250 000 000 F sur la base de 50 000 000 F l'an. Le niveau déterminé par l'hypothèse haute s'appuyait sur une augmentation du prélèvement de la taxe spéciale d'équipement pour atteindre 55 000 000 F par an, soit un total de 265 000 000 F pour les cinq années. Cet ajustement modéré de la ressource fiscale devait permettre à l'E.P.M.L. d'intervenir plus efficacement notamment sur de nouveaux dossiers.

C'est pour faire face à de nombreuses demandes d'interventions foncières que le Conseil d'Administration du 11 décembre 1991 a décidé de porter dès la deuxième année du programme, la ressource fiscale à hauteur de son plafond légal, fixé par la loi de finances du 30 décembre 1985, à 60 000 000 F. Les prélèvements annuels effectués sur cette base jusqu'en 1995 ont rapporté un total de 294 959 934 F pour la durée du programme, supérieur à la prévision maximale.

Cette progression de la taxe d'équipement n'a pas accru la pression fiscale exercée par l'Etablissement. Bien au contraire, comparé à l'évolution de la fiscalité directe locale métropolitaine, une diminution sensible de la part de cette taxe est constatée. De 1,03 % en 1991, elle est passée à 0,96 % estimé pour l'année 1995, soit le taux le plus bas depuis la création de l'organisme.



## Produits de cessions et remboursements d'avances

Le produit des cessions est nettement supérieur à l'hypothèse haute de 225 000 000 F puisqu'il s'établit à 338 290 431 F, ce chiffre intégrant les remboursements de créances sur cessions et sur emprunts attachées aux dossiers "Nancy - quartier Provençal et Manufacture des Tabacs". Il représente le poste le plus important de recettes d'investissement de l'organisme, supérieur à la ressource fiscale encaissée.

Ce bon résultat s'explique par la réussite de la politique conventionnelle préconisée par l'Etablissement dans ses rapports avec les collectivités territoriales, le recours systématique à des engagements de rachat garantissant le rythme des encaissements de vente et accélérant la rotation des biens acquis. Mais il est également lié à l'augmentation globale du niveau d'activité foncière de l'E.P.M.L.

Le remboursement des avances consenties par l'organisme à diverses collectivités, dans un cadre conventionnel, soit 10 722 750 F, est plus important que la prévision maximale, si l'on ne prend pas en compte les recettes espérées au titre du Fonds interdépartemental qui n'a pas été mis en oeuvre au cours du programme. Il correspond aux sommes versées à l'E.P.M.L. par l'Etat pour l'opération d'aménagement de la Meurthe, par le syndicat mixte d'aménagement des lacs de Pierre-Percée et de La Plaine, par l'indivision Solvay et par différentes communes pour des actions, se situant hors de l'aire de pleine compétence, menées en prestation de services (Vaudigny, Pierre-Percée, Saint-Dié, Raon l'Etape, Senones, Moyenmoutier, Corcieux, Verdun).

A cela s'ajoute un poste de recettes qui n'était pas envisagé au programme. Ce sont

des subventions accordées par l'Etat et le Département de Meurthe-et-Moselle, pour 1 831 213 F, dans le cadre de la réalisation d'études générales menées par l'E.P.M.L. sur le bassin de Pompey et le secteur de Briey-Homécourt.

## Emprunts

L'Etablissement retenait l'éventualité d'emprunter à hauteur de 30 000 000 F pour prendre en charge des dossiers exceptionnellement importants. Il n'a pas été nécessaire de recourir à de nouveaux emprunts ces cinq dernières années, la progression des autres recettes, notamment le produit des cessions de terrains, ayant permis de répondre aux besoins des collectivités.

## Autres produits

Les produits des services qui sont évalués à 119 120 206 F fin 1995, se situent très au-dessus des chiffres estimés dans le programme (45 à 60 000 000 F). Ce surplus de recettes s'appuie sur les produits tirés de la location du patrimoine, les honoraires reçus au titre de la prestation de services, essentiellement pour les opérations de traitement des friches industrielles et l'aménagement du P.I.A. de Longwy, les recettes de placement des fonds ainsi que sur les intérêts de créances sur cessions et remboursements d'avances faites à diverses collectivités du territoire lorrain.

Des recettes d'investissement ont par ailleurs été comptabilisées pour 1 825 438 F au titre de divers remboursements en capital et de l'encaissement de frais d'intervention suite à des cessions de terrains.

## Budget principal - Recettes du 5<sup>e</sup> programme

INTITULES		PREVISIONS	REALISATIONS	
<b>RECETTE FISCALE</b>	<b>250 à</b>	<b>265 000 000 F</b>	<b>294 959 934 F</b>	
<b>EMPRUNTS</b>		<b>30 000 000 F</b>	<b>0 F</b>	
<b>ACTIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT</b>	<b>155 à</b>	<b>245 000 000 F</b>	<b>350 844 394 F</b>	
*Subventions - Etudes générales		0 F	1 831 213 F	
*Cessions et créances sur cessions	145 à	225 000 000 F	338 290 431 F	
*Remboursement d'avances				
- Etat	}		357 637 F	
- S.A.F.E.R.L.		7 à	10 000 000 F	0 F
- Indivision Solvay				400 000 F
- Divers				9 965 113 F
- Fonds interdépartemental ...	3 à	10 000 000 F	0 F	
<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>45 à</b>	<b>60 000 000 F</b>	<b>119 120 206 F</b>	
<b>RECETTES DIVERSES INVESTISSEMENT</b>		<b>0 F</b>	<b>1 825 438 F</b>	

## DEPENSES

### Budget principal - Dépenses du 5<sup>e</sup> programme

INTITULES		PREVISIONS	REALISATIONS
<b>AMORTISSEMENT EMPRUNTS</b>	<b>15 à</b>	<b>20 000 000 F</b>	<b>14 373 157 F</b>
-Activités courantes	6,75 à	11 750 000 F	6 075 375 F
-Dossiers exceptionnels		8 250 000 F	8 297 782 F
<b>ACTIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT</b>	<b>355 à</b>	<b>485 000 000 F</b>	<b>486 955 234 F</b>
<i>Etudes générales</i>	1 à	5 000 000 F	2 175 662 F
<i>Promotion et développement de l'Etablissement</i>	1 à	2 000 000 F	0 F
<i>Acquisitions, études, travaux...</i>			
- Activités courantes	305 à	395 000 000 F	429 888 005 F
- Dossiers à participations			
<i>Traitement des friches industrielles</i>	20 à	25 000 000 F	37 319 858 F
<i>Traitement des cités ouvrières</i>	5 à	10 000 000 F	660 973 F
<i>Préservation des espaces naturels</i>	4 à	8 000 000 F	1 000 000 F
<i>Préservation du patrimoine architectural</i>	1 à	2 000 000 F	0 F
<i>Solvay</i>		0 F	422 550 F
<i>Avances remboursables</i>			
- Etat			0 F
- S.A.F.E.R.L.	} 3 à	8 000 000 F	0 F
- Indivision Solvay			0 F
- Divers			15 488 186 F
- Fonds interdépartemental			0 F
<b>MOYENS DES SERVICES</b>	<b>80 à</b>	<b>95 000 000 F</b>	<b>76 229 553 F</b>
<b>TOTAL</b>	<b>450 à</b>	<b>600 000 000 F</b>	<b>577 557 944 F</b>

### Dépenses d'action foncière et d'aménagement

Les prévisions de dépenses de ce poste, le plus important puisqu'il est consacré à l'activité foncière et d'aménagement de l'E.P.M.L., se situaient dans une fourchette de 355 à 485 000 000 F. Les réalisations, soit 486 955 234 F, sont conformes aux estimations les plus élevées, démontrant la croissance globale de l'action de l'organisme.

Il convient de distinguer plusieurs catégories de dépenses : les études générales, les acquisitions dans le cadre de l'activité courante et les activités prenant la forme de participations ou d'avances remboursables qui sont suivies en budgets annexes.

Les dépenses prévisionnelles d'études qui participent de l'action foncière, au sens large, de l'organisme, variaient entre 1 et 5 000 000 F. S'établissant à 2 175 662 F, elles ont permis la prise en charge d'études à caractère général d'urbanisme et d'aménagement, notamment sur le bassin de Pompey, le secteur d'Homécourt, d'anciens sites

Heillecourt-Jarville, Mandelange, le projet transfrontalier dit "Eurozone".

Une fourchette de 305 à 395 000 000 F était prévue pour les activités courantes réalisées par l'Etablissement dans le périmètre de pleine compétence. Les prévisions les plus élevées sont dépassées, les dépenses d'action foncière directe atteignent 429 888 005 F. Il faut y ajouter les versements de l'organisme affectés à des opérations suivies dans le cadre de budgets annexes qui s'élèvent, sur l'ensemble du programme, à 39 403 381 F pour des participations prévisionnelles de 30 à 45 000 000 F. Ils concernent l'action relative au traitement des friches industrielles, des cités ouvrières, à la préservation des espaces naturels et l'opération Solvay.

D'une manière générale, les années 1991 et 1992, correspondant à une période de forte demande d'intervention foncière de la part des collectivités, ont révélé une consommation très satisfaisante de la tranche annuelle, respectivement 110 % et 95 % d'exécution. En revanche, l'année 1993 a connu une réalisation en retrait par rapport aux prévisions initiales (55,6 %), les communes ayant réduit nettement leurs ambitions dans

L'année 1994 a enregistré une légère progression des résultats en matière foncière (63,4 % d'exécution) comparativement à 1993. Pour 1995, le pourcentage devrait être de l'ordre de 90 %, compte tenu des dépenses déjà effectuées et des prévisions d'exécution pour la fin d'année. On constate donc un redémarrage progressif de l'action foncière susceptible de se poursuivre dans les années à venir.

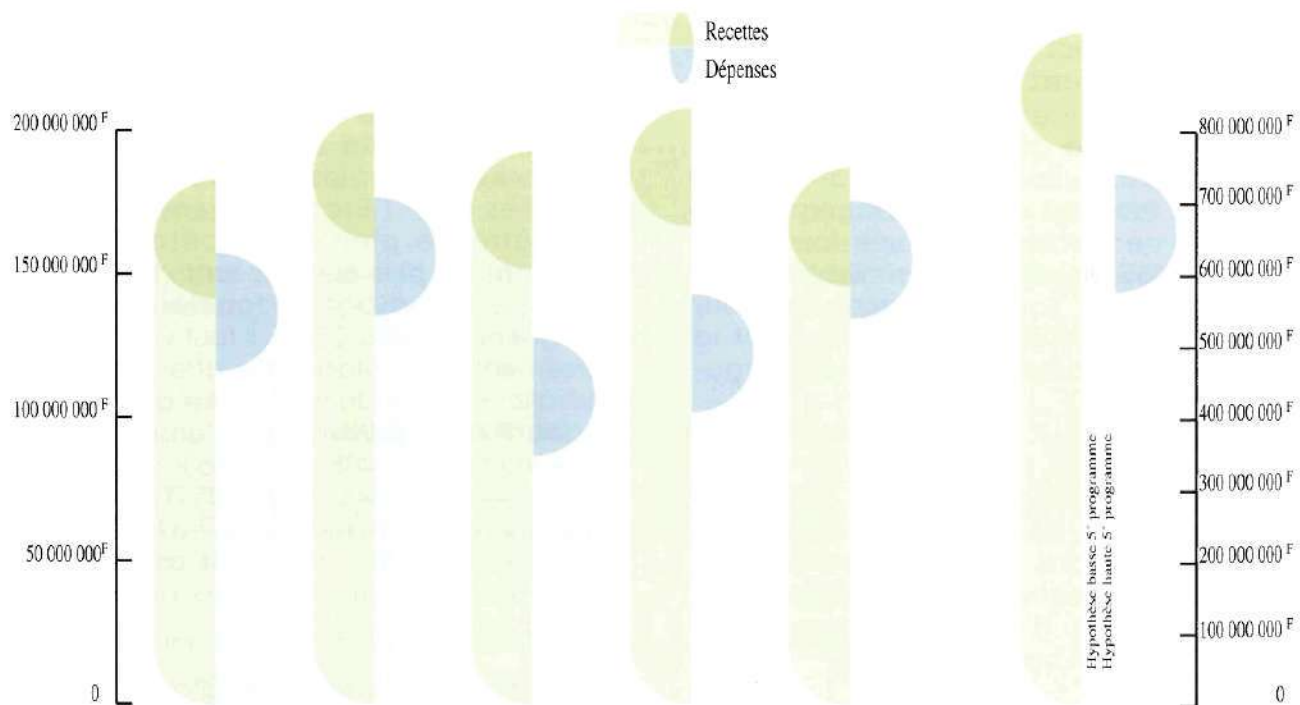
Des prestations foncières ont, en outre, été conduites hors de l'aire de perception fiscale de l'E.P.M.L., au moyen d'avances remboursables consenties à diverses collectivités pour un montant de 15 488 186 F. Les opérations menées à ce titre concernent essentiellement des projets dans les Vosges et la Meuse. Ce poste prévoyait des crédits entre 18 et 38 000 000 F mais la part la plus importante (15 à 30 000 000 F) était consacrée au Fonds interdépartemental, système nouveau qui n'a pas été mis en application au niveau des départements lorrains.

## Autres charges

La charge globale d'amortissement de la dette est ventilée en deux rubriques. Le remboursement des emprunts liés à l'activité courante, soit 6 075 375 F, est inférieur à l'hypothèse basse envisagée, compte tenu du non recours à l'emprunt sur la durée du programme. Le remboursement des prêts mobilisés pour les dossiers dits "exceptionnels" - FEREMBAL et Manufacture des Tabacs à Nancy - qui représente 8 297 782 F, est sensiblement conforme aux prévisions.

Les moyens des services, c'est-à-dire les charges de fonctionnement (frais de personnel, impôts, investissements amortissables), sont en deçà de l'hypothèse basse, correspondant à un montant de 76 229 553 F.

## Budget principal - Bilan des recettes et dépenses



## BUDGETS ANNEXES

Les résultats de l'ensemble des budgets de prestation s'établissent à 684 499 540 F, donc au delà de l'hypothèse haute formulée pour ces actions à 650 000 000 F, ce qui s'avère très satisfaisant.

L'activité en prestation de services, complémentaire de l'activité traditionnelle, a atteint, en volume financier, un niveau beaucoup plus élevé que celui des interventions foncières dans le périmètre de pleine compétence de l'organisme, confirmant l'impact fort de son action au service de la collectivité publique.

Globalement, on constate, après des résultats exceptionnellement élevés en 1991, première année du cinquième programme, et une légère baisse en 1992, une diminution des masses financières mobilisées en 1993. Ce fait est évidemment à rapprocher du contexte général et régional de ralentissement de l'économie.

Les actions conduites au titre des budgets annexes ont encore légèrement régressé en 1994. Pour 1995, elles devraient se traduire par des réalisations du même ordre que celles de 1994.

## Budgets annexes - Recettes du 5<sup>e</sup> programme

INTITULES	PREVISIONS		REALISATIONS
<b>RESERVES FONCIERES DE L'ETAT</b> (55-21 et FNAFU)	<b>1 à</b>	<b>1 500 000 F</b>	<b>1 270 752 F</b>
<b>AMENAGEMENT DE LA MEURTHE</b>	<b>1 à</b>	<b>2 500 000 F</b>	<b>259 392 F</b>
<b>POLE EUROPEEN DES TROIS FRONTIERES</b>	<b>118 à</b>	<b>175 000 000 F</b>	<b>305 031 060 F</b>
- Gestion de la mission	18 à	20 000 000 F	23 928 759 F
- Parc International d'Activités	100 à	155 000 000 F	281 102 301 F
<b>TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES</b>	<b>171 à</b>	<b>235 000 000 F</b>	<b>359 405 234 F</b>
- Bassin sidérurgique	100 à	125 000 000 F	175 989 544 F
- Z.A.C. du Nouveau Monde	2,5 à	5 000 000 F	8 416 556 F
- Friches Métropole Lorraine		0 F	7 625 000 F
- Bassin Houiller	40 à	55 000 000 F	61 248 567 F
- Bassin textile et Meuse	16 à	25 000 000 F	42 616 000 F
- Friches hors Métropole Lorraine		0 F	2 975 000 F
- Fonds d'intervention	12,5 à	25 000 000 F	60 534 567 F
<b>AEROPORT REGIONAL</b>	<b>1 à</b>	<b>5 000 000 F</b>	<b>1 979 041 F</b>
<b>TROISIEME P.A.F. DE NANCY</b>	<b>6 et</b>	<b>6 000 000 F</b>	<b>5 783 270 F</b>
<b>QUATRIEME P.A.F. DE NANCY</b>		<b>0 F</b>	<b>2 686 343 F</b>
<b>INDIVISION SOLVAY</b>	<b>1 à</b>	<b>3 000 000 F</b>	<b>8 687 428 F</b>
<b>AMENAGEMENT PIERRE-PERCEE ET LA PLAINE</b>	<b>1 à</b>	<b>2 000 000 F</b>	<b>3 996 273 F</b>
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		<b>0 F</b>	<b>23 514 450 F</b>
<i>Sous-total : Dossiers en cours</i>	<i>300 à</i>	<i>430 000 000 F</i>	<i>712 613 243 F</i>
<b>TRAITEMENT DES CITES OUVRIERES</b>	<b>15 à</b>	<b>30 000 000 F</b>	<b>3 034 147 F</b>
<b>PRESERVATION DES ESPACES NATURELS</b>	<b>12 à</b>	<b>24 000 000 F</b>	<b>1 665 683 F</b>
<b>PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL</b>	<b>3 à</b>	<b>6 000 000 F</b>	<b>0 F</b>
<b>PARC D'ACTIVITES DE NANCY - POMPEY</b>	<b>50 à</b>	<b>120 000 000 F</b>	<b>17 090 000 F</b>
<b>PLATE-FORME MULTIMODALE NANCY NORD</b>		<b>0 F</b>	<b>19 930 641 F</b>
- Recalibrage de la Meurthe		0 F	14 660 000 F
- Remblaiement		0 F	5 270 641 F
<b>FONDS INTERDEPARTEMENTAL</b>	<b>20 à</b>	<b>40 000 000 F</b>	<b>0 F</b>
<b>RESERVES FONCIERES VOSGES</b>		<b>0 F</b>	<b>5 004 127 F</b>
<i>Sous-total : Nouveaux Dossiers</i>	<i>100 à</i>	<i>220 000 000 F</i>	<i>46 724 598 F</i>
<b>TOTAL</b>	<b>400 à</b>	<b>650 000 000 F</b>	<b>759 337 841 F</b>

## Budgets annexes - Dépenses du 5<sup>e</sup> programme

INTITULES	PREVISIONS	REALISATIONS
<b>RESERVES FONCIERES DE L'ETAT</b> (55-21 et FNAFU)	<b>1 à 1 500 000 F</b>	<b>1 153 314 F</b>
<b>AMENAGEMENT DE LA MEURTHE</b>	<b>1 à 2 500 000 F</b>	<b>1 336 617 F</b>
<b>POLE EUROPEEN DES TROIS FRONTIERES</b>	<b>118 à 175 000 000 F</b>	<b>280 835 980 F</b>
- Gestion de la mission	18 à 20 000 000 F	22 473 856 F
- Parc International d'Activités	100 à 155 000 000 F	258 362 124 F
<b>TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES</b>	<b>171 à 235 000 000 F</b>	<b>301 122 987 F</b>
- Bassin sidérurgique	100 à 125 000 000 F	165 171 676 F
- Z.A.C. du Nouveau Monde	2,5 à 5 000 000 F	1 853 377 F
- Friches Métropole Lorraine	0 F	3 960 441 F
- Bassin Houiller	40 à 55 000 000 F	67 534 332 F
- Bassin textile et Meuse	16 à 25 000 000 F	39 345 147 F
- Friches hors Métropole Lorraine	0 F	1 060 099 F
- Fonds d'intervention	12,5 à 25 000 000 F	22 197 915 F
<b>AEROPORT REGIONAL</b>	<b>1 à 5 000 000 F</b>	<b>2 693 539 F</b>
<b>TROISIEME P.A.F. DE NANCY</b>	<b>6 et 6 000 000 F</b>	<b>5 157 735 F</b>
<b>QUATRIEME P.A.F. DE NANCY</b>	<b>0 F</b>	<b>3 251 343 F</b>
<b>INDIVISION SOLVAY</b>	<b>1 à 3 000 000 F</b>	<b>8 732 132 F</b>
<b>AMENAGEMENT PIERRE-PERCEE ET LA PLAINE</b>	<b>1 à 2 000 000 F</b>	<b>3 996 273 F</b>
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	<b>0 F</b>	<b>23 662 094 F</b>
<i>Sous-total : Dossiers en cours</i>	<b>300 à 430 000 000 F</b>	<b>631 942 014 F</b>
<b>TRAITEMENT DES CITES OUVRIERES</b>	<b>15 à 30 000 000 F</b>	<b>3 641 946 F</b>
<b>PRESERVATION DES ESPACES NATURELS</b>	<b>12 à 24 000 000 F</b>	<b>1 098 005 F</b>
<b>PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL</b>	<b>3 à 6 000 000 F</b>	<b>0 F</b>
<b>PARC D'ACTIVITES DE NANCY - POMPEY</b>	<b>50 à 120 000 000 F</b>	<b>18 036 607 F</b>
<b>PLATE-FORME MULTIMODALE NANCY NORD</b>	<b>0 F</b>	<b>25 947 551 F</b>
- Recalibrage de la Meurthe	0 F	17 866 818 F
- Remblaiement	0 F	8 080 733 F
<b>FONDS INTERDEPARTEMENTAL</b>	<b>20 à 40 000 000 F</b>	<b>0 F</b>
<b>RESERVES FONCIERES VOSGES</b>	<b>0 F</b>	<b>3 833 417 F</b>
<i>Sous-total : Nouveaux Dossiers</i>	<b>100 à 220 000 000 F</b>	<b>52 557 526 F</b>
<b>TOTAL</b>	<b>400 à 650 000 000 F</b>	<b>684 499 540 F</b>

## **OPERATIONS MISES EN OEUVRE LORS DES PRECEDENTS PROGRAMMES**

Ainsi que le démontre le tableau ci-avant, en ce qui concerne les opérations mises en oeuvre lors des précédents programmes, l'E.P.M.L. prévoyait d'engager des dépenses entre 300 et 430 000 000 F, elles atteignent en fait 631 942 014 F.

L'intervention de l'organisme au titre des réserves foncières de l'Etat et pour le compte de l'indivision Solvay s'est poursuivie par la gestion du patrimoine acquis et les reventes de terrains.

L'action foncière liée à l'aménagement de la Meurthe, à la plate-forme de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et aux terrains d'assiette des équipements d'accompagnement ainsi qu'à l'aménagement touristique des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine est aujourd'hui terminée.

Un quatrième Programme d'Action Foncière sur l'agglomération nancéienne a été mis en route avec le District, dans le prolongement du troisième qui est soldé depuis l'année 1992.

48

L'activité dans le cadre du pôle européen des trois frontières concerne d'une part, la gestion proprement dite de la Mission Interministérielle et d'autre part, l'opération d'aménagement du Parc International d'Activités. La réalisation de la première tranche, achevée en 1993, s'est poursuivie par la mise en oeuvre d'une seconde tranche de Z.A.C., engagée fin 1993, portant sur des actions d'importance financière moindre.

En matière de traitement des friches industrielles, l'année 1993 correspondait à la fin des programmes d'intervention initiaux pour les bassins sidérurgique, houiller, textile et la Meuse. La signature du troisième contrat de plan Etat-Région, en 1994, permet d'assurer la requalification de nouveaux sites sidérurgiques, ferrifères, houillers et textiles ainsi que le développement des actions sur les espaces dégradés et les territoires en conversion. Les financements correspondants n'ayant pas été mobilisés par les partenaires au titre de cet exercice, le démarrage effectif d'actions nouvelles programmées n'est intervenu qu'en 1995.

Enfin, diverses prestations ont été mises en oeuvre, au cours du programme, par les

des Vosges pour des actions à Senones, Moyenmoutier, Corcleux, Saint-Dié, Raon l'Etape, de la Meuse sur les communes de Verdun, Etain, en Moselle à Morhange et en Meurthe-et-Moselle à Vaudigny, Pierre-Percée.

Les recettes de ces budgets, comptabilisées pour 712 613 243 F, proviennent des fonds mis à la disposition de l'Etablissement par les collectivités mandantes (Etat, Région, Département, District, collectivités territoriales), l'organisme apportant un financement dans le cadre de certaines opérations sous forme de participations ou d'avances.

A l'analyse des tableaux ci-avant, on constate, toutes prestations confondues, un excédent du montant des recettes sur celui des dépenses. Cette situation résulte d'un décalage dans la consommation effective des financements mis en place par les partenaires, essentiellement pour les actions de traitement des friches industrielles et d'aménagement du P.I.A. des trois frontières.

A noter l'abondement du budget spécifique, le fonds d'intervention des friches industrielles, par les sommes provenant de la location et des cessions de terrains et bâtiments qui sont utilisées pour régler les charges de gestion des sites (impôts, assurances...) et les dépenses liées à l'entretien des espaces requalifiés.

## **OPERATIONS NOUVELLES ENGAGEES AU COURS DU CINQUIEME PROGRAMME**

L'intervention de l'organisme sur les opérations nouvelles engagées au cours du programme, comprenait une hypothèse basse de 100 000 000 F et une hypothèse haute à 220 000 000 F, représentative d'une dynamique importante dans les nouveaux domaines d'action. Les dépenses effectuées à ce titre, s'établissant à un montant de 52 557 526 F, correspondent à un démarrage progressif des nouveaux dossiers.

On peut citer, dès 1992, la mise en route d'un programme régional de préservation des espaces naturels sensibles, initié par le Conseil Régional, en association avec le Conservatoire des sites lorrains et l'engagement d'une action sur les cités ouvrières, à titre expérimental, dans des bassins industriels

raincourt à Longwy, puis à partir de la fin d'exercice 1993, l'action de réserves foncières conduite dans le département des Vosges pour la réalisation de Z.A.C. industrielles à Epinal-Nomexy et Charmes.

A noter la prise en compte des opérations d'aménagement du secteur de Nancy - Pompey dont la mise en oeuvre s'échelonne sur plusieurs années. Au titre de la Z.A.C. du parc d'activités, sous maîtrise d'ouvrage de l'E.P.M.L., les actions ont essentiellement concerné les phases d'études de désenclavement du site et de procédures préalables, moins consommatrices de crédits que les travaux qui viennent d'être engagés.

Quant à l'aménagement de la plate-forme multimodale de Nancy Nord, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte, les travaux effectués ont porté sur la mise en oeuvre du calibrage hydraulique de la Meurthe ainsi que du remblaiement d'une partie de la future plate-forme logistique, permettant le lancement de la viabilisation du site.

L'analyse des tableaux ci-avant fait apparaître, pour ces nouvelles opérations, un excédent du montant des dépenses sur celui des recettes, encaissées à hauteur de 46 724 598 F, qui s'explique par un décalage dans la mise en place des financements publics correspondant aux opérations d'aménagement du secteur de Nancy - Pompey.

### Budgets annexes - Bilan des recettes et dépenses







**AMENAGEMENT DU P.I.A. DES TROIS FRONTIERES****BILAN DE LA PREMIERE TRANCHE**

<b>DEPENSES (Francs)</b>		<b>RECETTES (Francs)</b>	
<b>AMENAGEMENT DE Z.A.C.</b>			
<b>PREPARATION DE SITE</b>		<b>RECETTES CONVENTIONNELLES</b>	
Action foncière	16 037 135	Crédits nationaux	127 764 975
Mise à zéro	14 010 858	Crédits communautaires	162 781 314
Préverdissement	14 881 143		
Etudes générales	5 577 446		
<b>Sous total</b>	<b>50 506 582</b>		<b>290 546 289</b>
<b>AMENAGEMENT</b>		<b>AUTRES RECETTES</b>	
Infrastructure générale	74 867 523	Commercialisation (H.T.)	17 242 758
Plus-values	23 410 792	Gestion (H.T.)	2 099 455
Aménagement de plates-formes	45 096 770	Gestion (H.T.) sur bâtiments	2 966 308
Station d'épuration	10 000 000	Divers	1 253 737
Eaux potable et brute	3 288 662	Concessionnaire	61 344
Viabilisation de plates-formes	26 666 754	Remboursement IDELUX	693 250
+ Espace EUROPE	12 766 530		
<b>Sous total</b>	<b>196 097 031</b>		<b>24 316 852</b>
<b>COMMUNICATION</b>			
Communication	1 697 104		
<b>Sous total</b>	<b>1 697 104</b>		
<b>CHARGES GENERALES</b>			
Frais généraux forfaitaires	22 967 211		
Frais financiers	11 701 592		
Charges d'exploitation	5 571 920		
<b>Sous total</b>	<b>40 240 723</b>		
<b>TRAVAUX SUR BATIMENTS</b>			
Réhabilitation des bâtiments	23 937 409		
Maintenance des bâtiments	2 384 292		
<b>Sous total</b>	<b>26 321 701</b>		
<b>TOTAL I</b>	<b>314 863 141</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>314 863 141</b>
<b>OPERATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
<b>CENTRE DE SERVICES COMMUNS</b>		<b>Crédits régionaux</b>	
Centre d'affaires (Hôtel St Martin)	4 360 000	Crédits communautaires	3 600 000
Centre de services (Soufflantes)	6 000 000	Crédits d'Etat	6 000 000
<b>Sous total</b>	<b>10 360 000</b>	<b>Sous total</b>	<b>10 360 000</b>
<b>COLLEGE EUROPEEN</b>		<b>Crédits d'Etat</b>	
Travaux (Maison de la formation)	34 000 000	Crédits communautaires	17 000 000
Mobilier et Equipement	6 500 000	Crédits d'Etat	1 500 000
		Crédits communautaires	5 000 000
<b>Sous total</b>	<b>40 500 000</b>	<b>Sous total</b>	<b>40 500 000</b>
<b>CENTRE A.F.P.A.</b>		<b>Crédits d'Etat</b>	
Centre A.F.P.A.	3 000 000		3 000 000
<b>Sous total</b>	<b>3 000 000</b>	<b>Sous total</b>	<b>3 000 000</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>53 860 000</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>53 860 000</b>

**TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES****BILAN FINANCIER DE L'ACTION CONDUITE AU TITRE DU 2ème CONTRAT DE PLAN**

BASSIN SIDERURGIQUE	DEPENSES (PROGRAMME 1991-1995)					CUMUL AU 31.12.1995 (Francs)
	ETUDES	FONCIER	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL (Francs)	
CHALIGNY (Frafor)	0	0	0	0	0	622 863
HAGONDANGE (cimenterie)	30 196	0	3 863 814	1 447	3 895 457	4 011 038
MAXEVILLE (portiques Solvay)	0	0	0	0	0	599 242
MAXEVILLE (accumulateurs Arbed)	0	0	0	0	0	160 110
FROUARD (Delattre-Levivier)	0	0	0	0	0	11 685 964
MICHEVILLE	583 289	88 954	8 642 899	164 027	9 479 169	47 770 964
HEMOCOURT (cokerie)	138 339	0	13 346 611	65 886	13 550 836	21 208 340
HEMOCOURT (usine)	32 413	0	6 879 319	29 366	6 941 098	20 039 510
HEMOCOURT (casse-fonte)	0	0	41 166	946	42 112	3 546 464
ALGRANGE-FONTOY-KNUTANGE- NILVANGE (site de la Paix)	131 963	86 475	9 381 647	53 360	9 653 445	28 213 624
POMPEY-FROUARD-CUSTINES	851 505	255 911	17 794 853	169 125	19 071 394	51 775 273
AUMETZ (mine)	0	0	681 869	579	682 448	1 692 805
OTTANGE III	0	0	159 903	682	160 585	1 046 184
THIONVILLE (Usinor)	0	0	166 831	1 696	168 527	6 602 817
FROUARD (Chavanne-Delattre)	0	8 004	165 725	0	173 728	1 073 675
HAYANGE (usine Saint-Jacques)	47 677	1 331 248	1 809 619	945	3 189 489	5 826 450
AMNEVILLE (crassier)	116 852	4 774 910	12 428 841	933	17 321 536	21 855 706
HAGONDANGE (Z.A.C.)	138 616	0	1 888 237	129 694	2 156 547	47 387 785
AUDUN-LE-TICHE (site Arbed)	59 047	636 532	1 092 916	1 103	1 789 598	2 174 361
REHON	342 548	2 619 528	7 199 135	234 950	10 396 161	10 644 408
ENTRANGE	0	2 335	775 950	1 942	780 227	1 263 359
AUBRIVES-VILLERUPT	30 480	0	2 311 332	5 506	2 347 318	2 671 039
OTTANGE II	0	2 001	1 710 423	9	1 712 432	1 768 365
ROSSELANGE (usine Jamailles)	0	0	0	0	0	0
CUSTINES (pont)	0	0	0	0	0	921 736
LANDRES (mine)	49 631	465 944	558 872	3 601	1 078 048	1 177 672
HAYANGE (platinerie)	69 404	0	0	0	69 404	69 404
HEMOCOURT (hôtel des ouvriers)	0	0	0	0	0	925 807
TRIEUX (mines de Sancy)	138 738	428 500	820 557	387	1 388 182	1 388 182
VOLMERANGE LES MINES	0	0	0	1 946	1 946	1 576 548
HAYANGE (cartoucherie)	0	0	0	0	0	1 038 087
MOUTIERS (mine Anderny)	0	0	0	0	0	0
GIRAUMONT (mine)	83 257	465 359	1 591 959	0	2 140 575	2 140 633
JARNY (mine)	4 831	738 708	334 308	5 088	1 082 935	2 412 997
DROITAUMONT (mine)	0	1 768 708	0	7 326	1 776 034	1 776 034
VALLEROY	0	0	0	0	0	434 339
HAGONDANGE (hors Z.A.C.)	0	0	137 031	42 085	179 116	8 323 187
MOYEUVE (Z.A. val de l'Orne)	0	0	242 486	0	242 486	436 667
MOINEVILLE (mine du Paradis)	100 257	0	1 483 692	103 557	1 687 506	5 179 295
TRESSANGE (mine de Bure)	52 857	906 588	1 137 408	0	2 096 853	2 118 202
HAYANGE (mine)	32 763	344 062	445 827	0	822 652	855 991
GANDRANGE	0	23 590	712 704	11 970	748 264	4 796 280
SENELLE-HERSERANGE	550 418	600 000	4 602 101	7 244	5 759 763	5 950 116
CLOUANGE	105 151	2 315 580	4 191 640	60	6 612 431	6 750 829
HEMOCOURT (crassier)	592 130	2 546 123	7 486 519	10 029	10 634 801	10 760 013
AUBOUE (pont)	0	0	69 974	0	69 974	69 974
BRIEY-JOEUF-MOYEUVE	491 156	2 083 700	10 247 361	2 144	12 824 361	13 036 920
REDANGE	0	0	170 631	769	171 400	175 411
SAULNES	112 528	0	2 963 991	2 978	3 079 497	3 079 496
METZANGE	60 486	0	2 143 700	12	2 204 198	2 204 197
UCKANGE (parc à fonte)	454 926	0	0	5 590	460 516	460 516
NEUVES-MAISONS	132 073	0	339 365	0	471 438	471 438
MONT BONVILLERS	47 440	0	0	0	47 440	47 440
TUCQUEGNIEUX	0	0	1 200 000	216	1 200 216	1 200 216
MANCIEULLES	60 000	809 319	1 200 000	284	2 069 603	2 069 603
Contrats de culture	0	0	0	4 763 114	4 763 114	23 892 115
Frais divers	1 127 537	0	0	9 940 291	11 067 828	18 928 984
<b>TOTAL</b>	<b>6 768 507</b>	<b>23 302 078</b>	<b>132 421 217</b>	<b>15 770 885</b>	<b>178 262 686</b>	<b>418 308 695</b>

BASSIN HOULLER	DEPENSES (PROGRAMME 1991-1995)					CUMUL AU 31.12.1995 (Francs)
	ETUDES	FONCIER	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL (Francs)	
FAULQUEMONT	686 846	7 515	11 648 557	14 885	12 557 802	13 892 943
MARIENAU	33 742	120 972	3 624 547	4 095	3 783 356	6 087 944
HOMBOURG HAUT	192 132	14 728	2 399 330	0	2 606 190	2 703 019
FOLSCHVILLER	193 465	0	6 648 374	5 830	7 047 669	12 439 122
PETITE ROSSELLE	271 417	5 027 805	12 351 859	1 820	17 652 901	17 852 822
FREYMING-MERLEBACH	0	614 537	0	1 641	616 177	616 177
SCHOENECK (Simon IV)	0	0	1 705 842	4 675	1 710 517	4 224 278
GROSBLIEDERSTROFF	0	0	0	1 269	1 269	3 922 012
ROUHLING-SARREGUEMINES	729 416	877 475	10 097 347	5 269	11 709 508	11 709 508
SCHOENECK (Arbed)	81 004	0	9 720	0	90 724	90 724
CREUTZWALD	197 706	0	0	1 152	198 858	198 858
FORBACH Nord	498 045	0	0	9 602	507 647	507 647
Contrats de culture	0	0	0	5 364 835	5 364 835	5 364 835
Frais divers	200 000	0	0	3 635 070	3 835 070	3 860 046
<b>TOTAL</b>	<b>3 083 773</b>	<b>6 663 031</b>	<b>48 885 576</b>	<b>9 050 144</b>	<b>67 682 524</b>	<b>83 469 936</b>

BASSIN TEXTILE - MEUSE	DEPENSES (PROGRAMME 1991-1995)					CUMUL AU 31.12.1995 (Francs)
	ETUDES	FONCIER	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL (Francs)	
COMMERCY	0	5 227	204 377	0	209 604	581 268
FRAIZE	0	0	404 710	0	404 710	2 014 378
VAL-ET-CHATILLON	0	0	815 248	0	815 248	3 993 121
SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	0	1 138 622	102 415	153	1 241 189	1 260 658
VAUCOULEURS	0	0	294 254	0	294 254	323 118
SENONES	198 000	1 700 000	2 321 012	2 387	4 221 399	4 298 489
RAON-L'ETAPE (Amos)	183 022	0	2 355 950	4 128	2 543 100	2 609 516
BADONVILLER (Lingelot)	0	475 816	715 903	0	1 191 718	1 251 018
VAL D'AJOL (Rapenne)	88 936	0	643 924	1 381	734 240	734 240
SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE	20 162	0	0	0	20 162	20 162
THAON-LES-VOSGES	200 616	0	8 417	623	209 656	209 656
LE VALTIN	29 650	0	0	0	29 650	29 799
CHENIMENIL	35 580	0	925 022	0	960 602	960 602
CORCIEUX	35 580	1 270 000	0	0	1 305 580	1 305 580
SAINT-DIE (Duceux)	47 440	0	806 037	0	853 477	853 477
SAINT-DIE (Rockwell)	33 208	2 700 406	1 194 659	18 317	3 946 591	3 960 823
RAMBERVILLERS	112 670	0	327 809	0	440 479	440 479
DUGNY-SUR-MEUSE (Fours à chaux)	232 456	0	1 881 979	4 465	2 118 900	2 118 900
PLAINFAING (La croix de Zelles)	89 650	0	0	0	89 650	89 650
VAL D'AJOL (Fleurot)	29 650	7 015	366 943	1 210	404 818	754 818
SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	0	0	3 581 856	25	3 581 881	3 651 000
CORNIMONT (La Saulcy)	0	0	593 876	1 210	595 086	997 631
LA BRESSE	0	0	438 949	0	438 949	438 949
RUPT-SUR-MOSELLE	35 580	0	1 778 744	1 057	1 815 382	1 815 382
PROVENCHERES-SUR-FAVE	0	908 864	505 640	721	1 415 246	1 415 246
GRANGES-SUR-VOLOGNE	53 370	0	1 098	332	54 800	54 800
LA HOUSSIERE	4 108	0	1 251 286	0	1 255 394	1 255 394
CHARMES	93 148	0	0	102	93 251	93 251
RAON L'ETAPE (Hansen Sit)	0	0	1 478 236	14 592	1 492 828	1 492 828
LA PETITE RAON	0	0	192 315	0	192 315	562 634
MOYENMOUTIER (Les Enclos)	0	9 552	3 199 182	22 101	3 230 835	3 897 372
PORTIEUX	202 277	0	0	133	202 410	202 410
VALLEE DU RABODEAU	142 320	0	0	399	142 719	142 719
RUPT-SUR-MOSELLE (Wittmann)	2 397	0	300 000	0	302 397	302 397
MOYENMOUTIER (Abbaye, Peaudouce)	300 000	0	0	528	300 528	300 528
EPINAL (Abattoirs)	0	0	1 200 000	2 051	1 202 051	1 202 051
LE THOLY (Cleurie)	36 000	0	0	0	36 000	36 000
PLOMBIERES-LES-BAINS	65 681	0	0	0	65 681	65 681
HARSULT	90 000	0	0	0	90 000	90 000
Contrats de culture	0	0	0	145 729	145 729	145 729
Frais divers	200 000	0	0	2 285 372	2 485 372	2 497 212
<b>TOTAL</b>	<b>2 561 502</b>	<b>8 215 522</b>	<b>27 889 840</b>	<b>2 507 017</b>	<b>41 173 881</b>	<b>48 468 965</b>

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME - ACTION PRINCIPALE**

<b>SECTEURS</b>	<b>Cumul au 31.12.1990 (Francs)</b>	<b>Programme 1991-1995 (Francs)</b>	<b>Cumul au 31.12.1995 (Francs)</b>
<b>INTERVENTIONS FONCIERES DIRECTES</b>	<b>874 500 000</b>	<b>436 500 000</b>	<b>1 311 000 000</b>
P.I. ENNERY	22 000 000	5 000 000	27 000 000
C.R. SEMECOURT	15 500 000	27 000 000	42 500 000
P.I. TOUL	16 500 000	2 000 000	18 500 000
C.R. GONDREVILLE	13 000 000	2 500 000	15 500 000
VILLE DE NANCY	56 050 000	48 000 000	104 050 000
AGGLOMERATION DE NANCY	132 150 000	48 000 000	180 150 000
VILLE DE METZ	126 900 000	39 000 000	165 900 000
AGGLOMERATION DE METZ	68 500 000	16 000 000	84 500 000
AGGLOMERATION DE THIONVILLE	40 200 000	30 000 000	70 200 000
VALLEE DE L'ORNE	6 500 000	12 500 000	19 000 000
VALLEE DE LA FENSCH	19 500 000	8 000 000	27 500 000
SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	19 600 000	11 000 000	30 600 000
SECTEUR DE PONT-A-MOUSSON	15 000 000	14 500 000	29 500 000
SECTEUR DE JARNY	8 500 000	6 500 000	15 000 000
SECTEUR DE POMPEY	28 000 000	6 500 000	34 500 000
SECTEUR DE LUNEVILLE	9 500 000	9 000 000	18 500 000
SECTEUR DE TOUL	11 500 000	15 000 000	26 500 000
SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	14 500 000	10 000 000	24 500 000
SECTEUR DE NEUVES-MAISONS	7 500 000	3 000 000	10 500 000
SECTEUR DU PAYS HAUT	15 000 000	1 000 000	16 000 000
SECTEUR AEROPORT - GARE T.G.V.	0	7 500 000	7 500 000
ACTION ENSEIGNEMENT - FORMATION	0	1 000 000	1 000 000
OPERATIONS PATRIMOINE S.N.C.F.	0	27 000 000	27 000 000
ACTION COMMUNES RURALES	21 000 000	13 500 000	34 500 000
ACTION DISTRICT URBAIN DE NANCY	54 500 000	20 000 000	74 500 000
OPERATIONS CENTRE-VILLE	55 000 000	42 000 000	97 000 000
OPERATIONS AVEC EMPRUNTS AFFECTES	38 500 000	0	38 500 000
ENSEMBLES BOISES	9 800 000	-5 000 000	4 800 000
OPERATIONS ESPACES VERTS	44 800 000	-1 000 000	43 800 000
OPERATIONS LOGEMENT SOCIAL	0	1 000 000	1 000 000
DIVERSES PREEMPTIONS	3 000 000	4 000 000	7 000 000
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	2 000 000	12 000 000	14 000 000
<b>INTERVENTIONS FONCIERES EN PARTICIPATIONS</b>	<b>85 500 000</b>	<b>42 500 000</b>	<b>128 000 000</b>
INDIVISION SOLVAY	28 000 000	500 000	28 500 000
ACTION FRICHES INDUSTRIELLES (1° et 2° plans)	57 500 000	20 000 000	77 500 000
ACTION CITES OUVRIERES (1° et 2° plans)	0	5 000 000	5 000 000
ACTION ESPACES NATURELS	0	4 000 000	4 000 000
ACTION PATRIMOINE ARCHITECTURAL	0	1 000 000	1 000 000
ACTION FRICHES INDUSTRIELLES (3° plan)	0	11 200 000	11 200 000
ACTION CITES OUVRIERES (3° plan)	0	800 000	800 000
<b>AVANCES POUR INTERVENTIONS FONCIERES METROPOLITAINES</b>	<b>0</b>	<b>151 000 000</b>	<b>151 000 000</b>
OPERATIONS PATRIMOINE S.N.C.F.	0	62 500 000	62 500 000
OPERATIONS PATRIMOINE ARMEE	0	47 800 000	47 800 000
OPERATIONS LOGEMENT SOCIAL	0	5 000 000	5 000 000
AUTRES OPERATIONS	0	35 700 000	35 700 000
<b>TOTAL</b>	<b>960 000 000</b>	<b>630 000 000</b>	<b>1 590 000 000</b>

**BILAN DES ACQUISITIONS - ACTION PRINCIPALE**

SECTEURS	PROGRAMME 1991-1995		CUMUL AU 31.12.1995	
	SURFACE (ha)	MONTANT CONSOMME (Francs)	SURFACE (ha)	MONTANT CONSOMME (Francs)
<b>INTERVENTIONS FONCIERES DIRECTES</b>	<b>739,98</b>	<b>315 462 306</b>	<b>5 252,40</b>	<b>1 067 683 501</b>
P.I. ENNERY	0,00	68 079	686,35	21 375 287
C.R. SEMECOURT	77,87	23 436 022	323,02	35 841 604
P.I. TOUL	9,10	145 634	540,76	15 997 405
C.R. GONDREVILLE	5,33	3 547 307	325,94	15 983 294
VILLE DE NANCY	5,76	44 454 043	13,38	92 018 800
AGGLOMERATION DE NANCY	49,14	41 104 067	397,69	163 732 268
VILLE DE METZ	34,05	36 713 373	391,36	147 559 064
AGGLOMERATION DE METZ	58,86	12 494 032	281,56	66 580 387
AGGLOMERATION DE THIONVILLE	126,68	26 897 581	299,03	61 945 509
VALLEE DE L'ORNE	0,47	1 954 660	38,10	5 983 415
VALLEE DE LA FENSCH	38,37	3 676 233	173,91	21 954 484
SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	0,98	2 060 467	164,71	21 396 865
SECTEUR DE PONT-A-MOUSSON	12,70	7 864 462	103,95	20 812 839
SECTEUR DE JARNY	8,20	2 718 381	245,30	10 635 857
SECTEUR DE POMPEY	23,61	6 429 218	135,91	32 166 155
SECTEUR DE LUNEVILLE	0,45	2 265 764	50,14	9 810 864
SECTEUR DE TOUL	47,59	7 813 661	136,42	16 460 989
SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	21,16	1 523 638	109,95	12 581 285
SECTEUR DE NEUVES-MAISONS	0,26	786 151	36,54	5 865 927
SECTEUR DU PAYS HAUT	15,67	1 308 467	24,22	2 549 806
SECTEUR AEROPORT - GARE T.G.V.	29,68	1 601 129	29,68	1 601 129
ACTION ENSEIGNEMENT - FORMATION	0,00	0	0,00	0
OPERATIONS PATRIMOINE S.N.C.F.	100,11	11 105 005	100,80	12 130 112
ACTION COMMUNES RURALES	43,86	18 833 260	185,27	30 187 711
ACTION DISTRICT URBAIN DE NANCY	17,57	20 807 688	91,82	73 704 238
OPERATIONS CENTRE-VILLE	3,34	32 695 772	19,62	83 016 161
OPERATIONS AVEC EMPRUNTS AFFECTES	0,00	0	7,04	38 120 068
ENSEMBLES BOISES	0,00	0	143,40	3 204 686
OPERATIONS ESPACES VERTS	9,18	3 158 213	196,06	42 909 677
OPERATIONS LOGEMENT SOCIAL	0,00	0	0,00	0
DIVERSES PREEMPTIONS	0,00	0	0,48	1 557 615
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	0,00	0	0,00	0
<b>INTERVENTIONS FONCIERES EN PARTICIPATIONS</b>	<b>-</b>	<b>39 403 381</b>	<b>-</b>	<b>109 977 673</b>
INDIVISION SOLVAY	-	422 550	-	28 316 700
ACTION FRICHES INDUSTRIELLES (1° et 2° plans)	-	37 319 858	-	77 000 000
ACTION CITES OUVRIERES (1° et 2° plans)	-	660 973	-	660 973
ACTION ESPACES NATURELS	-	1 000 000	-	1 000 000
ACTION PATRIMOINE ARCHITECTURAL	-	0	-	0
ACTION FRICHES INDUSTRIELLES (3° plan)	-	0	-	3 000 000
ACTION CITES OUVRIERES (3° plan)	-	0	-	0
<b>AVANCES POUR INTERVENTIONS FONCIERES METROPOLITAINES</b>	<b>-</b>	<b>114 425 699</b>	<b>-</b>	<b>115 000 743</b>
OPERATIONS PATRIMOINE S.N.C.F.	-	26 360 699	-	26 360 699
OPERATIONS PATRIMOINE ARMEE	-	39 800 000	-	39 800 000
OPERATIONS LOGEMENT SOCIAL	-	410 000	-	410 000
AUTRES OPERATIONS	-	47 855 000	-	48 430 044
<b>TOTAL</b>	<b>739,98</b>	<b>469 291 386</b>	<b>5 252,40</b>	<b>1 292 661 917</b>

**Z.A.D. GERÉES PAR L'E.P.M.L.**

SECTEURS	SURFACE (ha)	DATE DE CADUCITE
<b>P.I. ENNERY</b>	<b>5,27</b>	
TREMERY	5,27	20.08.1998
<b>AGGLOMERATION DE NANCY</b>	<b>77,73</b>	
ART-SUR-MEURTHE - Les Moisies	11,00	01.08.1996
PULNOY - Grand Patural	5,83	15.08.1997
ESSEY Centre	9,50	15.08.1999
LAXOU - Village	18,00	15.12.1997
LAXOU - Mi-les-Vignes	5,20	15.04.2001
MALZEVILLE - Le Point du Jour	16,20	09.02.2001
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY - Aux cailloux	12,00	01.04.2001
<b>VILLE DE METZ</b>	<b>362,00</b>	
METZ Nord	14,00	27.11.2006
METZ Sud	335,00	27.11.2006
METZ DEVANT LES PONTS	13,00	27.11.2006
<b>AGGLOMERATION DE METZ</b>	<b>17,06</b>	
MOULINS Centre	17,06	15.01.1997
<b>VALLEE DE L'ORNE</b>	<b>48,00</b>	
MOINEVILLE	38,00	01.01.1999
MONDELANGE - La Chamotte	10,00	27.12.2005
<b>VALLEE DE LA FENSCH</b>	<b>62,55</b>	
HAYANGE	45,73	25.09.1996
SEREMANGE-ERZANGE	16,82	16.12.2000
<b>SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ</b>	<b>7,20</b>	
TALANGE	7,20	20.01.1996
<b>SECTEUR DE TOUL</b>	<b>90,00</b>	
TOUL - Mont Saint Michel II	90,00	15.12.1997
<b>SECTEUR DE SAINT NICOLAS DE PORT</b>	<b>12,65</b>	
SAINT NICOLAS DE PORT Centre	12,65	15.01.1996
<b>SECTEUR DE NEUVES MAISONS</b>	<b>2,00</b>	
CHAVIGNY - Village	2,00	01.04.1996
<b>ACTION COMMUNES RURALES</b>	<b>16,06</b>	
AINGERAY - Mongambé extension	5,06	15.02.1996
SAINT-JURE	11,00	12.07.1998
<b>ACTION DISTRICT AGGLOMERATION NANCEIENNE</b>	<b>188,95</b>	
ESSEY-LES-NANCY - PULNOY - SAULXURES-LES-NANCY - Plaine rive droite	188,95	15.04.2009
<b>DIVERSES PREEMPTIONS</b>	<b>30,63</b>	
AUDUN-LE-TICHE	25,00	10.08.1996
MONDORFF	5,63	11.04.1997
<b>TOTAL</b>	<b>920,10</b>	

**D.U.P. E.P.M.L. EN COURS DE VALIDITE - ACTION PRINCIPALE**

<b>SECTEURS</b>	<b>PROGRAMME ANTERIEUR (ha)</b>	<b>PROGRAMME 1991-1995 (ha)</b>	<b>TOTAL (ha)</b>
<b>VILLE DE NANCY</b>	<b>0,00</b>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>
C.H.R. extension (1)	0,00	0,35	0,35
<b>AGGLOMERATION DE NANCY</b>	<b>0,00</b>	<b>12,60</b>	<b>12,60</b>
FLEVILLE et LUDRES - Voie d'accès à la Zone Industrielle (1)	0,00	4,60	4,60
PULNOY - Cimetière (1)	0,00	2,00	2,00
LAXOU - Z.A.C. de la Sapinière (1)	0,00	6,00	6,00
<b>VILLE DE METZ</b>	<b>0,00</b>	<b>39,16</b>	<b>39,16</b>
BORNY - Z.A.C. Petite Woëvre (1)	0,00	17,82	17,82
Z.A.C. Ilot de Turmel	0,00	0,13	0,13
Z.A.C. Technopôle METZ 2000 - Extension III (1)	0,00	21,03	21,03
Z.A.C. des Hauts de QUEULEU	0,00	0,18	0,18
<b>AGGLOMERATION DE METZ</b>	<b>3,78</b>	<b>0,00</b>	<b>3,78</b>
MARLY - Zone d'activités Mermoz	3,78	0,00	3,78
<b>AGGLOMERATION DE THIONVILLE</b>	<b>7,27</b>	<b>91,00</b>	<b>98,27</b>
TERVILLE - La Petite Ouette	7,27	0,00	7,27
THIONVILLE - Z.A.C. de Metzange - Büchel	0,00	68,00	68,00
THIONVILLE et YUTZ - Z.A.C. "Espace Cormontaigne"	0,00	23,00	23,00
<b>VALLEE DE LA FENSCH</b>	<b>0,00</b>	<b>55,00</b>	<b>55,00</b>
FAMECK - Z.A.C. Industrielle "La Feltière II"	0,00	55,00	55,00
<b>SECTEUR DE POMPEY</b>	<b>0,00</b>	<b>46,00</b>	<b>46,00</b>
BOUXIERES-AUX-DAMES, CHAMPIGNEULLES, FROUARD - Parc logistique multimodal de transports	0,00	46,00	46,00
<b>SECTEUR AEROPORT - GARE T.G.V.</b>	<b>0,00</b>	<b>29,75</b>	<b>29,75</b>
GOIN, PAGNY-LES-GOIN, VIGNY -ZAC activités aéroportuaires (1)	0,00	29,75	29,75
<b>ACTION COMMUNES RURALES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>
SAINT-JURE - Place publique (1)	0,00	0,05	0,05
<b>ACTION DISTRICT URBAIN DE NANCY</b>	<b>0,00</b>	<b>7,20</b>	<b>7,20</b>
JARVILLE-LA-MALGRANGE - Z.A.C. "Les Portes de Jarville"	0,00	7,20	7,20
<b>TOTAL</b>	<b>11,05</b>	<b>281,11</b>	<b>292,16</b>

(1) L'ensemble des acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations est achevé.



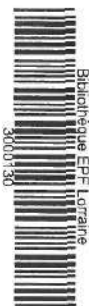
**BILAN DES CESSIONS - ACTION PRINCIPALE**

SECTEURS	PROGRAMME 1991-1995		CUMUL AU 31.12.1995	
	SURFACE (ha)	MONTANT ENCAISSE (Francs)	SURFACE (ha)	MONTANT ENCAISSE (Francs)
<b>INTERVENTIONS FONCIERES DIRECTES</b>	<b>840,06</b>	<b>317 415 915</b>	<b>3 008,36</b>	<b>640 751 559</b>
P.I. ENNERY	35,89	2 403 909	416,34	16 222 971
C.R. SEMECOURT	76,99	18 859 262	96,01	20 440 961
P.I. TOUL	12,91	562 183	346,23	14 200 000
C.R. GONDREVILLE	2,34	579 556	123,90	3 537 000
VILLE DE NANCY	9,11	50 828 334	10,15	57 576 333
AGGLOMERATION DE NANCY	61,46	52 200 644	277,56	117 832 266
VILLE DE METZ	94,12	43 242 129	206,97	74 231 627
AGGLOMERATION DE METZ	39,60	15 683 421	161,74	49 432 907
AGGLOMERATION DE THIONVILLE	79,99	9 733 397	149,29	30 993 589
VALLEE DE L'ORNE	16,14	269 260	27,62	3 624 660
VALLEE DE LA FENSCH	94,03	8 736 053	139,65	12 617 441
SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	6,56	2 733 402	43,37	10 194 741
SECTEUR DE PONT-A-MOUSSON	5,57	5 602 220	40,21	13 591 959
SECTEUR DE JARNY	0,54	10 728	147,91	3 775 728
SECTEUR DE POMPEY	68,84	11 138 605	104,10	20 125 195
SECTEUR DE LUNEVILLE	0,86	1 406 480	5,46	2 494 280
SECTEUR DE TOUL	48,53	5 331 357	72,06	10 344 714
SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	6,28	3 217 980	68,22	11 236 000
SECTEUR DE NEUVES-MAISONS	25,03	3 766 290	35,21	4 607 890
SECTEUR DU PAYS HAUT	1,80	650 000	4,74	940 000
SECTEUR AEROPORT - GARE T.G.V.	0,00	0	0,00	0
ACTION ENSEIGNEMENT - FORMATION	0,00	0	0,00	0
OPERATIONS PATRIMOINE S.N.C.F.	55,00	6 011 259	55,00	6 011 126
ACTION COMMUNES RURALES	36,87	14 671 606	171,98	20 438 571
ACTION DISTRICT URBAIN DE NANCY	1,79	4 532 370	10,08	13 446 000
OPERATIONS CENTRE-VILLE	5,01	30 321 084	7,10	50 508 038
OPERATIONS AVEC EMPRUNTS AFFECTES	0,00	16 109 150	7,04	40 652 981
ENSEMBLES BOISES	0,00	1 609 614	143,40	2 926 118
OPERATIONS ESPACES VERTS	54,78	6 455 543	136,54	27 149 463
OPERATIONS LOGEMENT SOCIAL	0,00	0	0,00	0
DIVERSES PREEMPTIONS	0,00	750 080	0,48	1 599 000
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	0,00	0	0,00	0
<b>INTERVENTIONS FONCIERES EN PARTICIPATIONS</b>	<b>-</b>	<b>2 517 329</b>	<b>-</b>	<b>7 417 250</b>
INDIVISION SOLVAY	-	2 517 329	-	7 417 250
ACTION FRICHES INDUSTRIELLES (1° et 2° plans)	-	-	-	0
ACTION CITES OUVRIERES (1° et 2° plans)	-	-	-	0
ACTION ESPACES NATURELS	-	-	-	0
ACTION PATRIMOINE ARCHITECTURAL	-	-	-	0
ACTION FRICHES INDUSTRIELLES (3° plan)	-	-	-	0
ACTION CITES OUVRIERES (3° plan)	-	-	-	0
<b>AVANCES POUR INTERVENTIONS FONCIERES METROPOLITAINES</b>	<b>-</b>	<b>16 955 459</b>	<b>-</b>	<b>16 955 459</b>
OPERATIONS PATRIMOINE S.N.C.F.	-	2 300 949	-	2 300 949
OPERATIONS PATRIMOINE ARMEE	-	11 933 600	-	11 933 600
OPERATIONS LOGEMENT SOCIAL	-	75 440	-	75 440
AUTRES OPERATIONS	-	2 645 470	-	2 645 470
<b>TOTAL</b>	<b>840,06</b>	<b>336 888 703</b>	<b>3 008,36</b>	<b>665 124 268</b>

**PRODUITS DE GESTION - ACTION PRINCIPALE (PERIODE 1991-1995)**

SECTEURS	PRODUITS LOCATIONS (Francs)		PRODUITS DIVERS (Francs)		
	PATRIMOINE AGRICOLE	PATRIMOINE NON AGRICOLE	RECUPERATION CHARGES	RECUPERATION IMPOTS	PRODUITS ACCESSOIRES
P.I. ENNERY	252 683	6 200	0	131 368	0
C.R. SEMECOURT	214 169	4 000	0	61 952	0
P.I. TOUL	260 795	0	0	11 399	24 315
C.R. GONDREVILLE	255 486	0	0	19 523	948
VILLE DE NANCY	0	1 561 749	200 094	0	0
AGGLOMERATION DE NANCY	65 348	522 888	33 184	7 685	100
VILLE DE METZ	14 420	1 930 180	142 431	2 515	0
AGGLOMERATION DE METZ	128 067	257 035	34 808	39 636	0
AGGLOMERATION DE THIONVILLE	47 214	3 750	0	12 205	20 256
VALLEE DE L'ORNE	4 070	0	0	964	0
VALLEE DE LA FENSCH	0	107 626	1 571	7 068	23 811
SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	30 363	216 243	0	8 685	239 909
SECTEUR DE PONT-A-MOUSSON	0	74 117	20 785	901	1 296
SECTEUR DE JARNY	20 346	140 400	4 056	1 400	411
SECTEUR DE POMPEY	0	55 278	3 623	0	0
SECTEUR DE LUNEVILLE	22 906	4 050	300	6 266	0
SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	25 217	0	0	2 935	0
SECTEUR DE NEUVES-MAISONS	0	1 300	200	0	0
SECTEUR DU PAYS HAUT	2 836	0	0	0	0
ACTION COMMUNES RURALES	0	0	9 260	0	0
ACTION DISTRICT URBAIN DE NANCY	19 991	375 734	82 783	2 357	0
OPERATIONS CENTRE-VILLE	0	2 458 939	447 386	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 363 911</b>	<b>7 719 489</b>	<b>980 481</b>	<b>316 859</b>	<b>311 046</b>





**EPAL**



**Etablissement Public de  
la Métropole Lorraine**

Rue Robert BLUM  
BP- 245  
54701 PONT à MOUSSON cedex

Tél. : 83.80.40.20. Fax. : 83.80.40.21.